



Agrocampus *de Saintonge*

Conseil d'Administration
Session du 26 Novembre 2021

Délibérations votées



Conseil d'administration du 26 Novembre 2021

DELIBERATIONS ET AVIS SOUMIS AU VOTE

N° DELIBERATION	INTITULE
21 – 81	Approbation de l'ordre du jour de la séance du 26/11/2021
21 – 82	Approbation de la restructuration de l'exploitation de La Pichonnerie – Site Desclaude
21 – 83	Approbation de l'achat d'un robot de travail de la vigne – Exploitation du Renaudin
21 – 84	Approbation de l'achat d'un robot maraîcher matériel production – Exploitation de Chadignac
21 – 85	Approbation de la carte des formations du CFAA17
21 – 86	Approbation des changements de rémunération – CFAA17
21 – 87	Approbation de la création de trois emplois d'agent de service – CFAA17
21 – 88	Approbation d'une indemnité pour les agents techniques rémunérés sur le CFAA17 et CFPPA
21 – 88 B	Approbation de la création d'un emploi administratif 100% - CFPPA
21 – 88 C	Approbation de la création d'un emploi administratif 50% - CFPPA
21 – 89	Approbation du développement d'une activité incubateur, accélérateur, bilan de compétences - CFPPA
21 – 90	Approbation du calendrier des stages 2021/2022 pour les lycées
21 – 91	Approbation des mobilités collectives du LEGTA Georges Desclaude et du LPA Le Petit Chadignac – Année scolaire 2021/2022
21 – 92	Approbation du financement des mobilités collectives du LEGTA Georges Desclaude et du LPA Le Petit Chadignac – Année scolaire 2021/2022
21 – 93	Approbation des mobilités collectives du LPA Le Renaudin – Année scolaire 2021/2022
21 – 94	Approbation du financement des mobilités collectives du LPA Le Renaudin – Année scolaire 2021/2022
21 – 95	Approbation du changement de rémunération AESH – LEGTA Georges Desclaude
21 – 96	Approbation du changement de rémunération AESH – LPA Le Renaudin
21 – 97	Approbation du changement de rémunération AESH – LPA Le Petit Chadignac
21 – 98	Approbation de la création d'un emploi d'assistant d'éducation - LEGTA Georges Desclaude
21 – 99	Approbation de la création d'un emploi d'assistant d'éducation - LPA Le Renaudin
21 – 100	Approbation de la création de deux emplois d'assistant d'éducation – LPA Le Petit Chadignac
21 – 101	Approbation des concessions de logements : actualisation
21 – 102	Approbation de l'utilisation de la taxe d'apprentissage sur 2022 – LPA Le Renaudin
21 – 103	Approbation du PLEPA 2 de l'Agrocampus
21 – 104	Approbation de l'adhésion de l'établissement à la convention constitutive d'un groupement de commandes d'achat de gaz naturel
21 – 105	Approbation du principe de remboursement partiel des cotisations de protection sociale complémentaire en santé des agents sur budget de l'EPLFPA
21 – 106	Approbation des tarifs de locations des locaux et prestations groupes extérieurs
21 – 107	Approbation des tarifs de restauration et d'hébergement
21 – 108	Approbation des créances irrécouvrables
21 – 109	Approbation de la DM n° 3 – 2021
21 – 110	Approbation du Budget Primitif 2022
21 – 111	Approbation du rapport du Directeur

Le Directeur de l'Agrocampus

Jean-Michel BREGEON



Le Président du Conseil d'Administration

Michel AMBLARD

ACTE CADRE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 21-81

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 81

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : ORDRE DU JOUR

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

Approuve l'ordre du jour :

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du compte-rendu du 21/06/2021
- Rapport du Directeur de l'Agrocampus
- Décision Modificative N° 3 – 2021
- Budget primitif 2022
- Délibérations
- Questions diverses

Vote de la délibération

Pour : 22

Contre : 0

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°21-82

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 82

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

**OBJET : RESTRUCTURATION DE L'EXPLOITATION DE LA PICHONNERIE – SITE
 DESCLAUDE**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
 Vu le code de l'éducation,
 Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil d'exploitation de La Pichonnerie en date du 25/10/2021,
 Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,
 Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le
 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance
CA installé
Quorum : 16
Présents : 22
Absents
ou Excusés : 8

Approuve la partie restructuration de l'exploitation de la Pichonnerie
 2022 :
 - construction d'un hangar à fourrage, déconstruction du hangar à ma-
 tériel dangereux
 - l'automatisation de l'alimentation du troupeau laitier

2023 :
 - investissement automatisation du troupeau laitier

Approuve la partie budgétaire correspondante :

- hangar à fourrage : 395k€ sur l'exercice 2022
- automatisation alimentation troupeau : 250 k€ sur exercice 2023

avec la prévision de répartition ci-dessous :

	Budget	CR	Fonds propres	Emprunt
Hangar	395k€	140	75	180
Automatisation	250k€	120	30	100

Cette répartition est susceptible d'évoluer en fonction du contexte financier
 de l'EPLEFPA en 2023. Elle serait alors présentée à nouveau au CA.

**Vote de la
 délibération**

Pour : 20
Contre : 1

Abstention : 1

Le Président du Conseil d'Administration,
 Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°21-83

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 83

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : ACHAT D'UN ROBOT DE TRAVAIL DE LA VIGNE - EXPLOITATION DU
RENAUDIN

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil d'exploitation en date du 20/10/2021,

Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

**Vote de la
délibération**

Pour : 22

Contre : 0

Approuve l'achat d'un robot de travail de la vigne sur l'exploitation le Renaudin pour un investissement de 180 k€ en 2022 suivant la répartition prévisionnelle ci-dessous :

	Budget	CR	Fonds de roulement	Emprunt
Robot vigne	180k€	100 k€	80k€	

Cette répartition est susceptible d'évoluer en fonction du contexte financier de l'EPLFPA en 2022. Elle serait alors présentée à nouveau au CA.

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°21-84

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 84

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : ACHAT D'UN ROBOT MARAÎCHER - EXPLOITATION DE CHADIGNAC

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil d'exploitation de Chadignac en date du 21/10/2021,

Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

**Vote de la
délibération**

Pour : 22

Contre : 0

Approuve l'achat d'un robot maraîcher et de matériel de production et commercialisation sur l'exploitation les Serres de Chadignac pour un investissement de 52 k€ en 2022 suivant la répartition prévisionnelle ci-dessous :

	Budget	CR	Fonds de roulement	Emprunt
Robot et matériel de production et commercialisation	52k€	30k€	22k€	

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°21-85

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 85

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CARTE DES FORMATIONS du CFAA17

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil de perfectionnement du CFAA 17 en date du 29 octobre 2021,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

Approuve l'ouverture en janvier 2022 de la formation suivante :

- Certificat de Spécialisation d'un élevage bovins lait
- Modalité : apprentissage
- Durée de formation : 490H de formation en centre en 1 an

**Vote de la
délibération**

Pour : 22

Contre : 0

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 21-86

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 86

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : PROPOSITIONS DE CHANGEMENTS DE REMUNERATION
SUR LE CENTRE 03 - CFA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée et son décret d'application n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié
Vu la délibération n° 21-48 prise par le conseil d'administration lors de sa séance du 21 juin 2021 fixant les conditions d'emploi des personnels en CFA et CFPPA,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

**Vote de la
délibération**

Pour : 22

Contre : 0

approuve les propositions de changements de rémunération pour les emplois rémunérés sur budget du 03 selon le tableau ci-après :

N° emploi	Nature emploi	Rémunération actuelle	Rémunération proposée	Date d'effet	Impact budgétaire par an
03-03	Formateur	INM 461	INM 476	01/01/2022	1352 €
03-46	Formateur	INM 448	INM 461	01/01/2022	1192 €
03-54	Formateur	INM 441	INM 448	01/01/2022	712 €
03-57	Formateur	INM 441	INM 448	01/01/2022	712 €
03-59	Formateur	INM 441	INM 448	01/01/2022	712 €
Total					4680 €

L'impact budgétaire a été pris en compte dans le BP 2022.

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N°21-87

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte:87

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CRÉATION DE TROIS EMPLOIS AGENT DE SERVICE Centre 3 - CFA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée et son décret d'application n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié

Vu la délibération n° 21-48 prise par le conseil d'administration lors de sa séance du 21 juin 2021 fixant les conditions d'emploi des personnels en CFA et CFPPA,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

Vote de la délibération

Pour : 22

Contre : 0

approuve la création des emplois n° 03-77, 03-78 et 03-79, à compter du 15/12/2021, dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : Temporaire

2° - définition de l'emploi : Agent de service

3° -Catégorie hiérarchique : C

4° -Base juridique : Loi 84-16 Art. 6

5° - quotité de l'emploi : 50%

6° - durée de l'emploi : CDD

7° - éléments constitutifs de la rémunération : IB 380 à 558

8° - centre support : 03

9° - impact budgétaire : 13 500 €/an par poste

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°21-88

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 88

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Indemnité Agents Techniques rémunérés sur CFA/CFFPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil de centre du CFPPA 17 et du conseil de perfectionnement du CFA17 en date du 29 octobre 2021,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021 réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

**Vote de la
délibération**

Pour : 22

Contre : 0

Approuve la création d'une indemnité pour le personnel de CAT 3 rémunéré sur la grille de rémunération des services techniques sur la base d'un montant annuel de 6 056 € brut pour un emploi à temps complet (avec proratisation de la quotité de service).
Le versement s'effectuera mensuellement à compter du mois de décembre 2021.

Pièces jointes :

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N°21-88 B

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte: 88 B

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF Centre 4 - CFPPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

Vu la délibération n° 21-48 votée au conseil d'administration du 21 juin 2021 approuvant le protocole concernant les agents contractuels recrutés et rémunérés sur le budget de l'EPLFPA, en fonction au CFAA 17 et au CFPPA,

Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

Vote de la délibération

Pour : 22

Contre : 0

approuve la création d'un emploi de secrétaire n°04-48 à compter du 1^{er} janvier 2022 dans les conditions suivantes :

- 1° - définition du besoin : permanent
- 2° - base légale : article 4-2A loi n°84-16
- 3° - définition de l'emploi : secrétaire
- 4° - catégorie hiérarchique : C
- 5° - quotité de l'emploi : 100%.
- 6° - durée de l'emploi : CDD
- 7° - éléments constitutifs de la rémunération : IB 367 à 483 + indemnité + SFT
- 8° - centre support : 04
- 9° - impact budgétaire : 27 000 €/an à 34 000 €/an et modalités de financement : *Budget*

Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N°21-88 C

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte: 88 C

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF Centre 4 - CFPPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

Vu la délibération n° 21-48 votée au conseil d'administration du 21 juin 2021 approuvant le protocole concernant les agents contractuels recrutés et rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA, en fonction au CFAA 17 et au CFPPA.

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

Vote de la délibération

Pour : 22

Contre : 0

approuve la création d'un emploi de secrétaire n°04-49 à compter du 1^{er} janvier 2022 dans les conditions suivantes :

- 1° - définition du besoin : permanent
- 2° - base légale : article 6 loi n°84-16
- 3° - définition de l'emploi : secrétaire
- 4° - Catégorie hiérarchique : C
- 5° - quotité de l'emploi : 50%.
- 6° - durée de l'emploi : CDD
- 7° - éléments constitutifs de la rémunération : IB 367 à 483 + indemnité + SFT
- 8° - centre support : 04
- 9° - impact budgétaire : 13 500 €/an à 17 000 €/an et modalités de financement : *Budget*

Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°21-89

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 89

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative**
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

**OBJET : DEVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITE INCUBATEUR, ACCELERATEUR,
BILAN DE COMPETENCES
CFPPA**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Après consultation du conseil de centre du CFPPA en date du 29 octobre 2021,
Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

Approuve le développement d'une activité incubateur, accélérateur, bilan de compétences par le CFPPA.

Incubateur vert / pôle de compétences

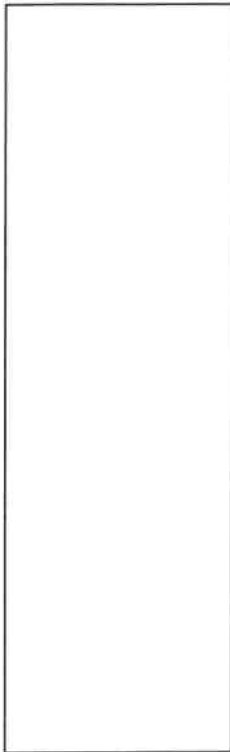
Dans le cadre de nos missions **d'animation et développement des territoires**, le CFPPA monte un projet d'accompagnement individuel de projets professionnels à destination :

- Des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de l'Agrocampus17 qui s'interrogent sur leur projet ou souhaitent être accompagner pour la réalisation **d'un projet professionnel ou d'entrepreneariat**,
- De l'ensemble des acteurs économiques locaux souhaitant faire évoluer leurs activités vers des **solutions innovantes**, créatrices de richesse en relevant les **défis sociaux et environnementaux actuels**,
- Des porteurs de projet qui souhaitent s'engager dans un **entrepreneariat à fort impact social et écologique dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, du paysage et/ou de l'environnement**.
- Des partenaires du territoire (collectivités, organisations professionnels...) qui souhaitent être accompagnés dans la mise en œuvre **d'une politique de développement territoriale verte et solidaire**.

Né d'une volonté de partenariat avec le Pôle Innovation de Saintes et la cité entrepreneuriale, ce projet ambitionne d'accompagner l'émergence et le développement de projets d'innovation territoriale et de projets d'entreprises de l'économie sociale et verte.

Pour atteindre ces objectifs, le Pôle s'appuiera sur une offre de services complémentaires, portées par 3 composantes :

- **Un centre de bilan** : qui assurera l'accompagnement des acteurs de territoire à interroger leurs compétences au regard de leur projet professionnel dans l'objectif de favoriser sa réussite et sa pérennité.



- **Une offre de formation technique et comportementale** qui fournira les compétences nécessaires pour **produire autrement, manager autrement et entreprendre autrement**.
- **Un incubateur** : proposant un terrain de soutien et d'accompagnement complet et de qualité aux porteurs de projets et entreprises en lien fort avec l'incubateur du pôle innovation de la ville de Saintes.

Le développement du projet se déroulera en 3 phases :

- De novembre 2021 à mars 2022 : étude préalable, création des outils, mise en place de la communication, recherche de financement.
- A compter de mars 2022 à septembre 2022 : mise en œuvre des premiers services (formations, bilans de compétences...), recherche de porteurs de projet...
- De septembre 2022 à décembre 2023 : phase de croissance des activités.

**Vote de la
délibération**

Pour : **22**

Contre : **0**

Pièces jointes :

- Budget prévisionnel du projet incubateur
- Cf rapport du conseil de Centre (Pages 35-36)

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

BUDGET PREVISIONNEL PROJET "INCUBATEUR"

		2021	2022	2023	2024
CHARGES	Prestations Formations	0,00 €	10 500,00 €	17 500,00 €	25 200,00 €
	Prestations Bilan de compétences	0,00 €	8 000,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €
	Prestations Ingénierie/Accompagnement	6 000,00 €	30 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
	Salaires Animations	0,00 €	8 000,00 €	32 000,00 €	48 000,00 €
	Salaires Administratifs	0,00 €	1 575,00 €	3 535,00 €	4 200,00 €
	Matériels et Fournitures	0,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	Communication	0,00 €	4 800,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
	Organisation évènement	0,00 €	4 800,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Charges de structure (20%)	1 200,00 €	14 735,00 €	21 787,00 €	27 460,00 €
TOTAL CHARGES		7 200,00 €	88 410,00 €	130 722,00 €	164 760,00 €

PRODUITS	Produits Formation	0,00 €	21 560,00 €	49 000,00 €	70 560,00 €
	Produits Bilan de Compétences	0,00 €	12 000,00 €	30 000,00 €	36 000,00 €
	Produits Incubateur	0,00 €	1 800,00 €	6 100,00 €	7 200,00 €
	Produits Accélérateur	0,00 €	0,00 €	3 300,00 €	7 200,00 €
	Subventions	0,00 €	14 000,00 €	60 000,00 €	60 078,00 €
	TOTAL PRODUITS		0,00 €	49 360,00 €	148 400,00 €

RESULTAT	-7 200,00 €	-39 050,00 €	17 678,00 €	16 278,00 €
-----------------	--------------------	---------------------	--------------------	--------------------

ACTIVITES PREVISIONNELLES "INCUBATEUR"

Nombre d'heures Ingénierie/accompagnement	200	1000	900	900
ETP Animation	0	0,2	0,7	1
Nb heures administratifs (1H/stagiaire)	0	90	202	240

Nombre d'heures stagiaires formation	0	770	1750	2520
Nombre de stagiaires/jour de formation	0	64	110	120
Nombre de jours de formation	0	15	25	36
Nombre de Bilan Comp	0	8	20	24
Nombre Porteur Incubateur	0	1,5	5,1	6
Nombre Porteur Accélérateur	0	0	0,9	2

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 21-90

Année 2021

CA n°3

N° 90

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Calendrier des stages des lycées
pour l'année scolaire 2021-2022

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des Conseils intérieur du LEGTA Georges Desclaude, du LPA Le Renaudin et du LPA Le Petit Chadignac, en dates respectives des 22/10/2021, 20/10/2021, 21/10/2021,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance CA installé Quorum : 16 Présents : 22 Absents ou Excusés : 8

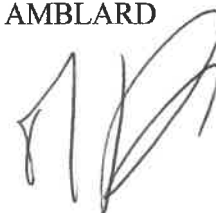
Approuve les calendriers des stages/modifications pour l'année scolaire 2021-2022.

Vote de la délibération Pour : 22 Contre : 0

Pièces-jointes : calendriers pour chaque site.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



Mise à jour Conseil Intérieur 22 10 21

Classes de 2nde GT :

Stages en entreprise :

2nde GT : stage 1 semaine du 13/06/22 au 17/06/22 (1 semaine – 1/scolarité)

Bac STAV :

Stage individuel en entreprise : 5 semaines dont 3 semaines sur la scolarité sur le cycle de 2ans

❖ Promotion 2020-2022

Stages en entreprise :

Tle STAV : stage 2 semaines entre le 18/10/21 et le 05/11/21 (2 semaines – 1/scolarité)

Stages collectifs :

Stage Education à la Santé et au DD => du 21/09/21 au 23/09/21

Stage Etude d'une activité dans un territoire => 3 jours à définir

❖ Promotion 2021-2023

Stages en entreprise

1^{ère} STAV : stage 1 semaine entre le 14/02/22 et le 25/2/22 ou entre 18/04/22 et le 29/04/22 (1 semaine - 0/scolarité)

1^{ère} STAV : stage 2 semaines du 20/06/22 au 1/07/22 (2 semaines -2/scolarité)

Stages collectifs :

Stage Etude d'une activité dans un territoire => 2 jours à définir

Stage Education à la Santé & DD => 1 journée en janvier 2022 (sécurité au travail)

Stage Territoires => voyage Sabres (Landes) du 9/05/22 au 13/05/22

Bac Général :

Voyage Etude de territoire au Pays Basque – 1^{ère} et Terminale – du 4 au 8 /04/22 ou du 11 au 15/04/22

BTSA Aménagements Paysagers :

Stage individuel en entreprise : 12 à 16 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité sur le cycle de 2ans

❖ Promotion 2020 - 2022

Stages en entreprise :

AP 2 : 4 semaines du 2/11/21 au 26/11/21 (4 semaines - 3/scolarité)

Stages collectifs :

AP 2 : M11 - Stage de détermination - projet professionnel 1 semaine du 17 au 21 janvier 2022 (1 semaine - 1 /scolarité)

AP 2 : 1 semaine répartie sur le cycle de formation / Chantier Espaces verts (1 semaine - 1 /scolarité)

❖ Promotion 2021 - 2023

Stages en entreprise :

AP 1 : 3 semaines du 4/04/22 au 22/04/22 - Stage principal (3 semaines - 2/ scolarité)

AP 1 : 4 semaines du 13/06/22 au 8/07/22 - Stage principal (4 semaines - 4/ scolarité)

Stages collectifs :

AP 1 : Stage de positionnement du 8/09/21 au 14/09/21 (1 semaine - 1/scolarité)

AP 1 : Stage chantier jardin historique du 17 au 23 novembre 2021 (1 semaine - 1 /scolarité)

AP 1 : M11 - improvisation théâtrale du 17/01/22 au 21/01/22 (1 semaine - 1 /scolarité)

AP 1 : 1 semaine répartie sur le cycle de formation / Chantier Espaces verts (1 semaine - 1/ scolarité)

BTSA Gemeau :

Stage individuel en entreprise : 12 à 16 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité sur le cycle de 2ans

❖ Promotion 2020-2022

Stage en entreprise :

Gemeau 2 : stage 4 semaines => du 24/01/22 au 18/02/22 (4 semaines - 3/ scolarité)

Stages collectifs :

Stage coopération internationale avril – mai 2022 (1 semaine - 1/ scolarité)

❖ Promotion 2021-2023

Stage en entreprise :

Gemeau 1 : stage long 7 à 9 semaines => du 30/05/22 au 26/08/22 (7 à 9 semaines - 6/ scolarité)

Stages collectifs :

1 semaine Bassin versant => du 27/09/21 au 01/10/21 (1 semaine - 1/ scolarité)

BTSA Technico-Commercial Jardins Végétaux d'Ornement :

Stage individuel en entreprise : 12 à 16 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité sur le cycle de 2ans

❖ Promotion 2020-2022

Stage en entreprise :

TC 2 : 1 semaine « thèmes commerciaux » => du 24/10/21 au 06/11/21 (1 semaine - 0/ scolarité)

TC 2 : 8 semaines « thèmes commerciaux » => du 4/04/22 au 27/05/22 (Erasmus+) (8 semaines - 6/ scolarité)

Stage collectif :

1 semaine – Voyage semaine sport catamaran Boyardville du 14 au 18 juin 2022

(1 semaine - 1/ scolarité)

❖ Promotion 2021-2023

Stage en entreprise :

TC 1 : 2 semaines « thèmes techniques » entre le 7/02/22 et le 25/02/22 (2 semaines - 1/ scolarité)

TC 1 : 2 semaines « thème commercial » => du 11/04/22 au 29/04/22 (2 semaines - 1/ scolarité)

PROCAP

Animation commerciales s/ temps libre et Week-end (1 semaine - 0/ scolarité)

Actions commerciales réparties sur l'ensemble de l'année (1 semaine - 1/ scolarité)

Tableau des stages en milieu professionnel

Classes	Session : 1	Session : 2	Session : 3
2 Pro PH	Du 21/02 au 04/03/22	Du 25/04 au 29/04/22	Du 20/06 au 08/07/22
2° Pro TP	Du 02/10 au 05/11/21	Du 25/04 au 06/05/22	Du 20/06 au 08/07/22
2° Pro TC	Du 20/12 au 24/12/21	Du 25/04 au 06/05/22	Du 20/06 au 08/07/22
Bac Pro 1 PH	Du 28/03 au 22/05/22	Du 20/06 au 08/07/22	Du 12/08 au 19/09/22
Bac pro 1 AP	Du 02/11 au 19/11/21	Du 21/03 au 22/04/22	Du 20/06 au 08/07/22
Bac Pro 1 TCV	Du 22/11 au 03/12/21	Du 09/05 au 21/05/22	Du 20/06 au 08/07/22
Bac Pro 2 AP	Du 22/11 au 10/12/21	21/02 au 04/03/2022	
Bac Pro 2 TCV	Du 02/11 au 19/11/21	Du 13/12 au 17/12/21	11/04 au 22/04/2022

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N° 21-91

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 91

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : MOBILITES COLLECTIVES DES LYCEES ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des Conseils intérieur du LEGTA Georges Desclaude et du LPA Le Petit Chadignac, en dates respectives des 22/10/2021, 21/10/2021,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEPPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

Approuve l'organisation pédagogique des voyages présentés en annexe, pour l'année scolaire 2021/ 2022.

Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus et des consignes de sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des solidarités et de la Santé).

LEGTA Georges Desclaude :

- Découverte d'un territoire – Section Européenne
- Découverte d'un territoire – 1^{ère} et Terminale G
- Stage collectif Territoires – 1^{ère} STAV P
- Semaine sports catamaran – BTS TC 2^{ème} année
- France-Angleterre

LPA Le Petit Chadignac :

- Voyage à la Mongie pour les classes de 2 et 1^{ère} Conduite des Productions Horticoles
- Voyage en Amsterdam pour les classes de la Section Européenne

Pièces jointes : Récapitulatifs pour chaque lycée.

Vote de la délibération

Pour : 22

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES VOYAGES – Année scolaire 2021-2022

Centre : **LEGTA G. Desclaude**

Classe	Nombre de participants		Destination	Intitulé ou Thème	Dates ou Mois	Nature du voyage		Objectifs pédagogiques	Contenus – Activités
	Apprenants	Accompagnateurs				Obligatoire	Facultatif		
Section européenne	39	4	Malte	Découverte d'un territoire	5 au 12/02/22	x		L'immersion anglaise à Malte offre la possibilité de pratiquer l'anglais de manière intensive. Elle développe à la fois l'aisance en expression « fluency » et la maîtrise des règles de grammaires et de conjugaison « accuracy ». Grâce à la combinaison des cours et de l'immersion continue, nos élèves travailleront à la fois la compréhension orale, la compréhension écrite, l'expression orale et l'expression écrite. L'apprentissage de la langue se déroule de manière naturelle en contexte et lors de séances de cours.	Visites en anglais liées à l'agriculture, l'environnement, la biologie et l'écologie.
1ère et Terminale G	56	4	Saint Etienne de Baigory (64)	Découverte d'un territoire	4 au 8/04/22 ou 11 au 15/04/22	x		Appréhender la dynamique d'un territoire - Découvrir l'héritage culturel - Comprendre les enjeux liés à la protection de l'environnement - Partager une expérience commune pour consolider le groupe classe.	Visites de sites, culturelles
1ère STAV P	21	3	Sabres (40)	Stage collectif Territoires	9 au 13/05/22	x		Comprendre les dynamiques et les processus de développement en jeu sur un territoire donné grâce à l'étude des interactions entre les acteurs et les ressources.	Visites
BTS TC 2ème année	10	2	Boyarville (17)	Semaine sports catamaran	13 au 17/06/22	x			Activités sportives (catamaran , VTT)
Rugby France-Angleterre	50	5	Paris (75)	France-Angleterre	18 et 19/03/22		x		Visite guidée Centre national de rugby de Marcoussis - Visite du Louvre

Stage pluridisciplinaire et d'étude de milieu montagnard à La Mongie (65)
21 mars 2022 – 25 mars 2022
Classe : 2nd PH et 1PH

Motivation du projet :

- élargir le champ d'action de notre enseignement ;
- favoriser les actions pédagogiques pluridisciplinaires en confrontant différentes approches : écologiques, techniques, sportives, juridiques et économiques ;
- créer des conditions nécessaires à la mise en place de projet de classe intégré dans la formation scolaire ;
- utiliser un milieu nouveau « marqué », pour développer le sens de l'adaptation, l'autonomie, la prise de responsabilités et la gestion de la sécurité chez les élèves.

Objectifs du stage :

- apprendre à gérer un projet, le vivre, le témoigner ;
- associer des activités sportives (ski alpin, raquettes) à la découverte d'un milieu spécifique ;
- apprendre les conduites sécuritaires indispensables à la pratique de ces activités et pouvoir les transférer à d'autres activités ;
- parfaire ses connaissances dans le domaine de l'écologie du milieu montagnard ;
- concrétiser la lecture de paysage et ainsi la mettre en relation avec les décisions d'aménagement ;
- découvrir les problématiques d'aménagement en montagne et inventorier les différentes techniques d'aménagement appropriées ;
- intégrer les notions essentielles en matière de protection et de respect de l'environnement (conduite citoyenne)

Contenu du stage :

- étude de la faune et du végétal et de leur adaptation au milieu montagnard ;
- observation des techniques d'aménagement ;
- lecture de paysage, de carte, orientation et météorologie ;
- protection des paysages et de l'environnement ;
- économie en milieu montagnard ;

- approche du Parc National des Pyrénées.

Organisation pratique :

- effectif : 15 élèves ;
- encadrement : 3 enseignants, dont un enseignant d'EPS et une CPE ;
- 2 moniteurs de ski alpin, diplômés (ESF)
- 1 moniteur diplômé randonnée raquettes

Lieu :

La Mongie, 65710 Campan

Hébergement avec restauration et salle de cours :

Centre PEP d'Artigues, 65710 Campan

Tel : 05 62 91 91 64

Restitution du stage :

- les élèves effectueront un travail de restitution pendant le stage et un travail de synthèse au retour du stage ;
- un dossier individuel sera élaboré pour illustrer les réponses aux problématiques évoquées pendant le stage.

Mesures de sécurité préventives mises en place :

- préparation physique et consignes de sécurité en amont du stage ;
- encadrement diplômé des activités en montagne ;
- fiches sanitaires des élèves ;
- trousse de premiers secours.

Les enseignants et la CPE organisateurs du stage :

Carrau Nathalie

Clément Laetitia

Drouet Mathilde

Maringues Frédéric

Programme prévisionnel

Stage pluridisciplinaire et d'étude de milieu montagnard à La Mongie (65)

21 mars 2022 – 25 mars 2022

Classe : 2nd PH et 1PH

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8h : départ Chadignac	10h : ski alpin	10h : ski alpin	10h : ski alpin	8h30: randonnée raquettes, sécurité, nivologie
MIDI	pique-nique	Repas chaud à la station	Repas chaud à la station	Repas chaud à la station	Pique-nique
APRES-MIDI	Visite du musée Salies, Bagnères de Bigorre Arrivée au centre, installation Essayage du matériel de ski	Ski alpin Problématiques d'aménagement en montagne	Ski alpin Ecologie et économie du milieu montagnard	Ski alpin Protection et respect de l'environnement en station	Retour au lycée (arrivée prévue vers 17h30)
SOIR	Organisation des groupes de travail	Restitutions	Restitutions	Restitutions	

Amsterdam, printemps 2022
Section européenne du petit Chadignac, promotions 2020-2022 et 2021-2023

Projet pédagogique

Dans le cadre de la « Section européenne », les élèves de bac professionnel « TC Univers jardinerie » et « Aménagement Paysager » inscrits dans l'option partiront aux Pays-Bas à la découverte d'Amsterdam et ses environs, du 1^{er} mai au 5 mai 2022.

Le séjour doit permettre aux élèves de découvrir une capitale européenne, ses aspects historiques, culturels et topographiques. Ainsi, ils pourront aborder d'autres réalités culturelles tout en mettant en œuvre, en situation réelle, leurs compétences en langue vivante anglaise.

La préparation, la réalisation et la restitution du voyage permettront à chacun d'être acteur de sa formation et de trouver sa place au sein du groupe.

Articulation avec les objectifs du référentiel :

MG1 : (Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde)

1.1- Ecrire pour soi et pour les autres

3.2.3- Identifier les territoires en France et dans l'Union européenne

3.4.3- Cultures et mondialisation

4.2.3- Structurer l'information en vue de sa diffusion (réécriture, référencement, classement)

Module MG2 : (LV anglaise)

Communiquer en langue étrangère dans des situations sociales et professionnelles en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

MG3 : (EPS)

Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés.

Permettre à chacun d'agir dans le respect de soi, des autres et de l'environnement, ainsi que d'assumer des responsabilités dans l'organisation et la pratique de l'activité.

MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers

MP 2 et 5 : (économie, gestion)

Découvrir un circuit de distribution, gérer les stocks, contribuer à la mise en œuvre de la politique de distribution.

MP 6 : (végétaux de jardin et d'intérieur)

1- identifier et présenter les végétaux destinés à la vente

4 -mettre en œuvre des opérations techniques liées à la valorisation des végétaux, réaliser une scène paysagère.

MG4 : (sciences)

Etude de la gestion hydraulique des polders.

Analyse de la flore et de la faune des milieux dunaires et humides.

Analyse des procédés de transformation de matières premières en denrées alimentaires finies (chocolat, fromage), spécifiques au pays .

Organisation pédagogique du séjour :

1- Préparation professionnelle, linguistique et culturelle :

- pratique de l'anglais en cours de LV et DELE,
- apprentissage du vocabulaire et des expressions utiles en anglais pour voyager,
- histoire et géographie des Pays-Bas et d'Amsterdam jusqu'à nos jours,
- consignes pour effectuer des compte-rendus.

2- Programme du séjour : (cf annexe 1)

3- Restitution de travaux d'observation des élèves :

- carnets de voyage,
- diaporamas/mini films,
- compte-rendu écrit ou dossier documentaire de chaque visite, curiosité ou particularité d'Amsterdam et sa région.

4- Valorisation du séjour :

- Les élèves présenteront leur travail lors des JPO 2022,
- Une exposition temporaire sera visible au CDI,
- Les photos et vidéos seront visibles sur le site internet de l'établissement.

Financement :

Le financement du voyage sera assuré par :

- les opérations organisées par les élèves,
- le lycée du petit Chadignac,
- les familles
- la Région Nouvelle Aquitaine

Encadrement :

(personnes disponibles à ce jour, répartition à valider ultérieurement)

Séverine Trifiletti-Bats (enseignante DELE)

Christophe Pinson (enseignant DELE)

Mathilde Drouet-Cadène (enseignante LV)

Transports :

- A/R : avion Bordeaux-Amsterdam (KLM) ou train Saintes-Amsterdam
- tramway, bus, ferry, train et vélo dans Amsterdam et sa région

Hébergement, restauration :

Auberge ClinkNoord, Amsterdam, avec étage séparé filles/garçons, en pension complète.

ANNEXE 1 : programme du séjour (soumis à modification selon le budget et les horaires de vol)

01/05/22	AM : Départ de l'aéroport de Bordeaux Merignac ou de la gare de Saintes (acheminement sur Bordeaux par les familles) PM : installation à l'auberge de jeunesse visite d'Amsterdam à pied / transports en commun nuitée à l'auberge de jeunesse
02/05/22	AM : Hortus Botanicus (<i>pique nique</i>) PM : Rijksmuseum Quartier libre nuitée à l'auberge de jeunesse
03/05/22	AM : Vélo (circuit des moulins), visite du musée des polders <i>pique nique</i> PM : visite Edam ou Volendam nuitée à l'auberge de jeunesse
04/05/22	AM : Royal Flora Holland (marché au cadran d'Almeer) <i>pique nique</i> PM : visite du parc Keukenhof nuitée à l'auberge de jeunesse
05/05/22	AM : départ pour l'aéroport d'Amsterdam Schiphol Retour au lycée de Chadignac

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N° 21-92

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 92

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : FINANCEMENT DES MOBILITES COLLECTIVES DES LYCEES ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des Conseils intérieur du LEGTA Georges Desclaude et du LPA Le Petit Chadignac,
en dates respectives des 22/10/2021, 21/10/2021,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le, réuni en séance ordinaire le 21/06/2021, sous la
présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

Vote de la délibération

Pour : 22

Contre : 0

- Approuve le financement prévisionnel des mobilités collectives
concernant les lycées.

Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus de chaque
voyage et des consignes de sécurité (plan vigipirate, recommandations du
Ministère des Solidarités et de Santé)

- Approuve l'ordre de priorité suivant pour le financement des voyages par le
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :

LPA Chadignac

- 1 Voyage à Amsterdam
- 2 Voyage à la Mongie

Voyages à caractère facultatif.

Pièces jointes : Budgets prévisionnels pour chaque lycée.

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



FINANCEMENT DES VOYAGES – Année scolaire 2021-2022

Centre : **LEGTA G. Desclaude**

Classe	Destination	Nature du voyage		Budget prévisionnel	Financement				A			B			Observations	N° de priorité si financement Conseil Régional
		Obligatoire	Facultatif		Etablissement	Conseil Régional	Dons	Familles	Total	Participation maximale des familles			Observations			
										I	DP	E				
1ère et Terminale G	Saint Etienne de Baigorry (64)		x	13 160	2 560	5 840		4 760	13 160	85 €						1
1ère STAV P	Sabres (40)		x	5 600	1 813	2 100	280	1 407	5 600	70 €						2
Section Euro 1ères et Terminales	Malte		x	23 650	5 000	3 900	5 000	9 750	23 650	250 €						
BTS TC 2	Boyardville (17)		x	3 127	1 827		1 300		3 127							
Rugby Francs-Angletiers	Paris (75)		x	7 245	2 670		1 825	2 750	7 245	50 €						
Total Centre				52 762	13 870	11 240	8 405	18 607	52 762							

**Budget prévisionnel voyage d'étude section européenne 2022
Amsterdam, 25 élèves 3 accompagnateurs**

du dimanche 01/05/2022 au jeudi 05/05/2022

DEPENSES				RECETTES	
	/ élève (x25)	/ accompagnant (x3)	total groupe		
Trajet AR Bordeaux/Amster dam	Train			Opération chocolats Noël	2 030,00 €
	Avion (klm)	165,00 €	4 635,00 €		
	navette/bus aéroport	10€ A/S	280,00 €		
Hébergement (4 nuits + petit déjeuner)	(base tarif Shelter Hostel)		8 874,00 €	Lycée	Élèves : 120€ x 25 = 3 000,00 € Accompagnateurs = 2000,00 €
Transports sur place	Vélo (journée)			Familles	170 € x 25 = 4250 €
	Bus / tram / train...	Pass 3 jours 36,5€	36,5€	Région	Autres : 80 € x 25 = 2000 €
	Hortus botanicus	5,5€	185,00 €	Fondation Xavier Bernard	2 000 €
	Vondelpark	gratuit	60,00 €		
Visites	Rijksmuseum	gratuit			
	Aalsmeer marché aux fleurs		224,00 €		
Autres	Caution logement		200,00 €	Caution Shelter Jordan	200,00 €
Total			15 480,00 €		15 480,00 €

Budget prévisionnel

Stage pluridisciplinaire à La Mongie (65)

21 mars 2022 – 25 mars 2022

Classe : 2nd PH et 1PH

DÉPENSES		RECETTES	
- hébergement, restauration		Participation familles :	
- animations (moniteur ski/raquette ; forfaits ski ; matériel)	4716,00	150€ / élève x 15	2250,00
- visite (musée)	30,00		
Transport	2490,00	Participation lycée :	
		100€ / élève x 15	1500,00
Petit matériel pédagogique	100,00	Actions élèves :	
		- photos classes	3000,00
		- chocolats	586,00
Total	7336,00	Total	7336,00

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N° 21-93

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 93

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : MOBILITES COLLECTIVES DU LPA LE RENAUDIN ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Après consultation du Conseil intérieur du LPA Le Renaudin en date du 20/10/2021,
Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents

ou Excusés : 8

Approuve l'organisation pédagogique des voyages présentés en annexe, pour l'année scolaire 2021/ 2022.

LPA Le Renaudin :

Mobilité 3 enseignants

Passeurs de culture au Portugal du Lundi 15 Novembre 2021 au Vendredi 19 Novembre 2021

Mobilité 12 élèves – 3 accompagnateurs

Passeurs de culture au Portugal du Lundi 24 au Samedi 29 Janvier 2022

Passeurs de culture en Espagne du Lundi 21 Mars au Samedi 26 Mars 2022

Passeurs de culture en Italie du Lundi 09 Mai au Samedi 14 Mai 2022

Pièce jointe : 1

Vote de la délibération

Pour : 22

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,



Michel AMBLARD

LYCEE LE RENAUDIN – JONZAC

CONTENU PEDAGOGIQUE

MOBILITES « PASSEURS DE CULTURE » 2021 - 2022

DATES & LIEU :

Du Lundi 15 Novembre au Vendredi 19 Novembre 2021 au Portugal (mobilité techniciens)

Du Lundi 24 Janvier au Samedi 29 Janvier 2022 au Portugal (mobilité élèves et encadrants)

Du Lundi 21 au Samedi 26 Mars 2022 en Espagne (mobilité élèves et encadrants)

CONTENU :

Un projet de mobilité à l'international soutenu par Erasmus a été mis en place avec l'AANA (Agence de l'Alimentation de Nouvelle-Aquitaine) pour les années scolaires 2019-2020 et 2021-2022.

En raison de la covid, il a été prolongé jusqu'à juin 2022.

Durant ces mobilités, des adultes et des élèves des filières Bac Pro Production et Vente se rendront dans trois pays différents : Portugal – Espagne – Italie.

Les objectifs sont de rencontrer d'autres apprenants de pays différents afin d'échanger sur les pratiques et de faire partager des connaissances sur des produits alimentaires.

Les thématiques abordées sont diverses : la qualité, la valorisation du patrimoine alimentaire, l'alimentation durable.

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 21-94

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 94

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : FINANCEMENT DES MOBILITES COLLECTIVES DU LPA LE RENAUDIN ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil intérieur du LPA Le Renaudin en date du 20/10/2021,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

<p>Début de séance CA installé Quorum : 16 Présents : 22 Absents ou Excusés : 8</p>	<p>Approuve le financement prévisionnel des mobilités collectives concernant le LPA du Renaudin.</p>
<p>Vote de la délibération Pour : 22 Contre : 0</p>	<p>Pièces jointes : Budgets</p>

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



LYCEE LE RENAUDIN – JONZAC

CONTENUS FINANCIERS

MOBILITES « PASSEURS DE CULTURE » 2021 - 2022

LIEU : Portugal

DATES : du Lundi 15 Novembre au Vendredi 19 Novembre 2021

PARTICIPANTS : 3 Enseignants

RECETTES		DEPENSES	
Agence de l'alimentation de Nouvelle-Aquitaine	2 400 €	Hébergement	1 260 €
		Restauration	600 €
		Transport	300 €
		Visites	240 €
TOTAL	2 400 €	TOTAL	2 400 €

LYCEE LE RENAUDIN – JONZAC

CONTENUS FINANCIERS

MOBILITES « PASSEURS DE CULTURE » 2021 - 2022

LIEUX : Portugal + Espagne + Italie

DATES : de Janvier à Juin 2022

RECETTES		DEPENSES	
Agence de l'alimentation de Nouvelle-Aquitaine	38 884 €	Hébergement	20 160 €
		Restauration	9 600 €
		Transport	5 644 €
		Visites	3 480 €
TOTAL	38 884 €	TOTAL	38 884 €

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de SAINTONGE

Délibération N°21-95

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 95

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Changement de rémunération AESH
LEGTA Georges Desclaude

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
 Vu le code de l'éducation,
 Vu l'instruction comptable M99,
 Vu le décret n°2014-724 du 23 août 2021 modifiant le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap ;
 Vu l'arrêté du 23 août 2021 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire des accompagnants des élèves en situation de handicap ;
 Vu la délibération n° 18-22 du 20 juin 2018 du conseil d'administration de l'EPLEFPA de Saintonge, créant l'emploi 01-32;
 Vu la délibération n°21-62 du 21 juin 2021 du conseil d'administration de l'EPLEFPA de Saintonge modifiant l'emploi 01-32 ;

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

**Vote de la
délibération**

Pour : 22

Contre : 0

approuve les propositions de changements de rémunération à partir du 15 décembre 2021 pour les emplois rémunérés sur budget selon le tableau ci-après :

N° emploi	Rémunération actuelle	Nouvelle modalités de rémunération
01-32 01-33 01-34	IB 347 Evolution de la rémunération au vu des résultats de l'entretien professionnel	IB compris entre 368 et 505 conformément à l'échelonnement indiciaire fixé par l'arrêté du 23 août 2021 modifié. Evolution automatique de la rémunération en référence au décret n°2014-724 modifié et à l'arrêté du 23 août 2021 modifié

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



3MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de SAINTONGE

Délibération N°21-96

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 96

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Changement de rémunération AESH
LPA Le Renaudin

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le décret n°2014-724 du 23 août 2021 modifiant le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap ;
Vu l'arrêté du 23 août 2021 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire des accompagnants des élèves en situation de handicap ;
Vu les délibérations n° 19-67 ET 19-68 du 19 juin 2019 du conseil d'administration de l'EPLEFPA de Saintonge, créant l'emploi 05-09 et 05-10;

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

**Vote de la
délibération**

Pour : 22

Contre : 0

approuve les propositions de changements de rémunération à partir du 15 décembre 2021 pour les emplois rémunérés sur budget selon le tableau ci-après :

N° emploi	Rémunération actuelle	Nouvelle modalités de rémunération
05-09 05-10	IB 347 Evolution de la rémunération au vu des résultats de l'entretien professionnel	IB compris entre 368 et 505 conformément à l'échelonnement indiciaire fixé par l'arrêté du 23 août 2021 modifié. Evolution automatique de la rémunération en référence au décret n°2014-724 modifié et à l'arrêté du 23 août 2021 modifié

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de SAINTONGE

Délibération N°21-97

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 97

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Changement de rémunération AESH
LPA Le Petit Chadignac

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le décret n°2014-724 du 23 août 2021 modifiant le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 23 août 2021 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire des accompagnants des élèves en situation de handicap ;

Vu les délibérations n° 19-72, 19-73, 19-74 et 19-75 du 19 juin 2019 du conseil d'administration de l'EPLEFPA de Saintonge, créant l'emploi 07-22, 07-23, 07-24 et 07-25;

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

**Vote de la
délibération**

Pour : 22

Contre : 0

approuve les propositions de changements de rémunération à partir du 15 décembre 2021 pour les emplois rémunérés sur budget selon le tableau ci-après :

N° emploi	Rémunération actuelle	Nouvelle modalités de rémunération
07-22 07-23 07-24 07-25	IB 347 Evolution de la rémunération au vu des résultats de l'entretien professionnel	IB compris entre 368 et 505 conformément à l'échelonnement indiciaire fixé par l'arrêté du 23 août 2021 modifié. Evolution automatique de la rémunération en référence au décret n°2014-724 modifié et à l'arrêté du 23 août 2021 modifié

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N°21-98

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte: 98

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI ASSISTANT D'EDUCATION Centre 1

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

Vu le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 modifié fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

Vu l'arrêté du 6 juin 2003 modifié fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

Vote de la délibération

Pour : 22

Contre : 0

approuve la création d'un emploi d'assistant d'éducation n°01-35 à compter du 1^{er} janvier 2022 dans les conditions suivantes :

- 1° - définition du besoin : permanent
- 2° - base légale : article L916-1 du code de l'éducation et article 3 alinéa 6 loi n°84-16
- 3° - définition de l'emploi : assistant d'éducation
- 4° - quotité de l'emploi : 100%.
- 5° - durée de l'emploi : CDD
- 6° - éléments constitutifs de la rémunération :
 - en référence à l'indice Brut = 347
 - emploi ne donnant pas lieu à versement d'heures supplémentaires
- 7° - centre support : lycée Desclaude
- 8° - impact budgétaire : 19 120 €/an, inscrit au tableau des échanges centre 01/ centre 03

Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N°21-99

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte: 99

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI ASSISTANT D'ÉDUCATION Centre 5

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

Vu le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 modifié fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

Vu l'arrêté du 6 juin 2003 modifié fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

Vote de la délibération

Pour : 22

Contre : 0

approuve la création d'un emploi d'assistant d'éducation n°05-12 à compter du 1^{er} janvier 2022 dans les conditions suivantes :

- 1° - définition du besoin : permanent
- 2° - base légale : article L916-1 du code de l'éducation et article 3 alinéa 6 loi n°84-16
- 3° - définition de l'emploi : assistant d'éducation
- 4° - quotité de l'emploi : 100%.
- 5° - durée de l'emploi : CDD
- 6° - éléments constitutifs de la rémunération :
 - en référence à l'indice Brut = 367
 - emploi ne donnant pas lieu à versement d'heures supplémentaires
- 7° - centre support : lycée Jonzac
- 8° - impact budgétaire : 19 120 €/an, inscrit au tableau des échanges centre 05/ centre 03

Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N°21-100

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte: 100

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CRÉATION DE DEUX EMPLOIS ASSISTANT D'EDUCATION Centre 7

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

Vu le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 modifié fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

Vu l'arrêté du 6 juin 2003 modifié fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

Vote de la délibération

Pour : 22

Contre : 0

approuve la création d'un emploi d'assistant d'éducation n°07-26 et 07-27 à compter du 1^{er} janvier 2022 dans les conditions suivantes :

- 1° - définition du besoin : permanent
- 2° - base légale : article L916-1 du code de l'éducation et article 3 alinéa 6 loi n°84-16
- 3° - définition de l'emploi : assistant d'éducation
- 4° - quotité de l'emploi : 100%.
- 5° - durée de l'emploi : CDD
- 6° - éléments constitutifs de la rémunération :
 - en référence à l'indice Brut = 367
 - emploi ne donnant pas lieu à versement d'heures supplémentaires
- 7° - centre support : lycée de Chadignac
- 8° - impact budgétaire : 19 120 €/an/poste, inscrit au tableau des échanges centre 07/ centre 03

Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°21-101

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 101

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CONCESSIONS DE LOGEMENTS PAR N.A.S ET C.O.P

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

**Vote de la
délibération**

Pour : 22

Contre : 0

Emet un avis favorable concernant l'affectation des différents logements et autorise le Directeur de l'Agrocampus de Saintonge à signer avec la Région Nouvelle-Aquitaine les conventions concernant les concessions de logement 2021/2022 selon le tableau joint en annexe.

Pièce jointe : Tableau Concession de logement

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



CONCESSIONS DE LOGEMENT ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Identification du lycée : Georges Desclaude, SAINTES

Nombre de logements existant au sein de l'établissement : 15

Nombre de logements existant à l'extérieur de l'établissement : 0

Calcul de l'effectif pondéré à la rentrée 2021 : 1773

Droit à NAS = 6

OCCUPATION PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE (NAS)

Agents de direction, de gestion et d'éducation : préciser la fonction	Nom et Prénom	Adresse du logement (préciser s'il y a lieu le n° du bâtiment, du logement, l'étage...)	Nombre de pièces	Surface m2	Valeur locative	N° et date de délibération du conseil d'administration
Proviseur		Les Anémones	6	130	4 962 €	n°16-42 du 10/06/2016
Proviseur-adjoint		Les Fourneaux	6	140	3 692 €	n°14-66 du 27/11/2014
CPE		Les Iris n°1	4	102	2 419 €	n°14-66 du 27/11/2014
CPE		Les Iris n°2	4	102	2 419 €	n°17-10 du 30/03/2017
Bureaux		Logement CFFPA	3	80	1 835 €	n°21-34 du 26/03/2021
Gestionnaire		Les Bleuets n°2	4	102	2 432 €	n°15-67 du 27/11/2015
Agents soignants, ouvriers et de service : préciser la fonction		Adresse du logement (préciser s'il y a lieu le n° du bâtiment, du logement, l'étage...)	Nombre de pièces	Surface m2	Valeur locative	N° et date de délibération du conseil d'administration
Directrice d'exploitation du Renaudin		Les Bleuets n°1	4	102	2 432 €	n°21-101 du 26/11/2021
Vacher		Les Lilas	5	144	2 762 €	n°14-66 du 27/11/2014

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE (COP)

Fonction	Nom et Prénom	Adresse du logement (préciser s'il y a lieu le n° du bâtiment, du logement, l'étage...)	Nombre de pièces	Surface m2	Valeur locative	N° et date de délibération du conseil d'administration
Ouvrier d'exploitation		Coumailleau	3	74	4 912 €	n°14-66 du 27/11/2014

LOGEMENTS VACANTS

Préciser la raison : dérogation, vétusté, nombre de logement suffisant...	Nom et Prénom	Adresse du logement (préciser s'il y a lieu le n° du bâtiment, du logement, l'étage...)	Nombre de pièces	Surface m2	Valeur locative	N° et date de délibération du conseil d'administration
Vétusté		Liserons n°1	2	79	1 899 €	
Vétusté		Liserons n°2	2	78	3 930 €	
Vétusté		Gypsophile n°1	3	63	1 672 €	
Vétusté		Gypsophile n°2	3	63	1 672 €	
Vétusté		Héliotrope n°1	3	63	1 672 €	
Vétusté		Héliotrope n°2	3	63	1 672 €	

DEROGATIONS A L'OBLIGATION DE LOGER PAR NAS

Indiquer la fonction de l'agent auquel la dérogation à l'obligation de loger par NAS est accordée	Nom et Prénom	Adresse du logement libéré (préciser s'il y a lieu le n° du bâtiment, du logement, l'étage...)	Nombre de pièces	Surface m2	Valeur locative	Ref. Autorisation Autorité académique et/ou collectivité rattachement

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°21-102

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 102

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : UTILISATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE
LPA LE RENAUDIN

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du conseil intérieur du LPA Le Renaudin en date du 20/10/2021,

Sur proposition du Directeur,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

**Vote de la
délibération**

Pour : 22

Contre : 0

Approuve le report d'utilisation de la TA collectée en 2020 et 2021 d'un montant de 154 296,91€ au titre de la réalisation des projets menés par le LPA Le Renaudin en 2022, retardés dans leur mise en œuvre en raison du contexte sanitaire, principalement l'acquisition d'un simulateur (délai de livraison allongé).

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 21-103

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 103

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : PLEPA 2 DE L'AGROCAMPUS

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des conseils d'exploitation de La Pichonnerie, du Renaudin, de Chadignac, en dates respectives des 25/10/2021, 20/10/2021 et 21/10/2021,

Sur proposition du Directeur,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance
CA installé
Quorum : 16
Présents : 22
Absents
ou Excusés : 8

Vote de la
délibération
Pour : 22
Contre : 0

Approuve le Plan Local Enseigner à Produire Autrement 2 (PLEPA) de l'Agrocampus.

Pièce jointe : 1

Le Président du Conseil d'Administration,

 Michel AMBLARD

Programme Local EPA2 Agrocampus de Saintonge

« Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agro-écologie »

2020- 2024

Etablissement : EPL de Saintonge

Vers une Agriculture 3.0 Durable environnementalement, socialement et économiquement.

RESUME

Le PLEPA de l'Agrocampus de Saintonge vise à renforcer les démarches précédemment engagées dans le cadre de l'EPA2 à savoir la mise en place de la transition agro-écologique sur l'EPL via l'utilisation de pratiques remettant l'apprenant (acteur de demain) au cœur de cette démarche. Ceci afin qu'il s'approprie pleinement les démarches vers la transition agro-écologique (débat citoyens, actions terrains, explicitation via la participation à des actions collectives...).

Le PLEPA de l'Agrocampus intègre pleinement les mutations agricoles nécessaires aux EA afin de pouvoir démontrer la viabilité des systèmes durables mis en place (environnementalement - économiquement - socialement) auprès des apprenants et des agriculteurs du territoire).

Il s'intègre également pleinement aux exigences de la loi Egalim par ses actions envers la valorisation des circuits courts, de la vente directe ou encore l'obtention du Label Lycée Bio Engagé et la Lutte contre le gaspillage.

De nombreux travaux et projets ont émergé entre les DEA, la Direction, les personnels et les équipes pédagogiques dans ce sens : automatisation de l'alimentation, diagnostics IDEA et RAD réalisés, couverts végétaux, robot de désherbage pour « 0 glyphosate », TCS, travail autour de la rotation et des sols, plan légumineuses, valorisation des produits par la vente directe et en circuit court...

L'objectif premier de ce projet (Biodiversité / Préservation de la ressource et innovation) est de remettre le sol au cœur du raisonnement des conduites culturales à travers des débats d'idées (Axe 1) entre les apprenants et les professionnels. L'idée est d'établir différents diagnostics sur les sols des exploitations de l'Agrocampus (en particulier sur Le Renaudin et Desclaude mais aussi sur le maraichage à Chadignac avec des cultures sur sol vivant) afin d'amorcer ou d'accélérer des démarches de conservation des sols et de valorisation de leur potentiel agronomique (Axe 1 et 2). Ceci afin de poursuivre la transition agro-écologique amorcée sur les différents sites et de l'intégrer dans le territoire (Axe 4).

Il s'agira aussi de sensibiliser les apprenants aux alternatives possibles à l'utilisation des herbicides et à la sortie du glyphosate en vigne et grandes cultures à travers les 2 exploitations (La Pichonnerie et Le Renaudin). L'objectif était et reste de mettre en valeur les pratiques existantes auprès des apprenants de l'ensemble des formations de l'EPL en concertation et avec l'appui des partenaires du secteur (Chambre Agriculture, Négoce, IFV...). Ces expérimentations et le résultat de ces partenariats sont également être destinés aux agriculteurs. (Axes 2, 3 et 4)

Le PLEPA de l'Agrocampus de Saintonge a choisi de s'orienter sur les thèmes de l'agro-écologie (ressource sol/eau, réduction des phytosanitaires, sortie du Glyphosate) mais aussi sur les questions du bien-être animal et le bien-être au travail (Agriculture 3.0) au travers de ses EA en appui avec les acteurs du territoire et des filières comme la coopérative Terra Lacta pour l'atelier Laitier, la MSA ou encore la Chambre d'Agriculture.

Le second objectif (alimentation et équilibre) est de renforcer les démarches existantes autour de l'alimentation, de la valorisation des circuits courts et de l'Agriculture biologique. Cet objectif entre pleinement dans la loi Egalim. Il s'agit de valoriser et d'encourager les actions des enseignants/formateurs, des personnels et des responsables de la restauration des 3 sites via l'obtention de labels de qualité. Et de favoriser les démarches pédagogiques sur le bien-être alimentaire. Ces démarches se font et se feront en symbiose entre l'ensemble des acteurs de l'Agrocampus (apprenant, enseignants, formateurs, personnels, EA, Direction) et ceux du

Territoire. (Axe 1, 2, 3 et 4). Une boutique de produits locaux sur l'exploitation de Desclaude sera un support précieux de cette thématique

Enfin en troisième lieu, une attention particulière va être portée à la valorisation de ces projets à travers la multiplication des démarches de reconnaissances telles que les fiches Pollen sur Chlorofil, inscription Tela Botanica, AMI Sciences Grandeur Nature, Appel à Projet « Tous Eco-citoyens », le développement et renforcement des blogs autour des actions élèves, la présentation d'études techniques menées par les élèves aux DEA, l'accueil renforcé des partenaires sur les sites (démonstrations, conférences, débats...). Axe 1, 2, 3 et 4.

Nom de l'établissement : Agrocampus de Saintonge
Nom et prénom du responsable : Jean-Michel Bregeon
Adresse : Rue Georges Desclaude, 17100 Saintes
Téléphone : 05 46 93 88 56 (Assistante : Eva Goguet)
Mail : jean-michel.bregeon@educagri.fr (eva.goguet@educagri.fr)

CHEF DE PROJET :

Nom et prénom : CHASTAGNOL Marc (Proviseur LPA Le Renaudin)
Organisme employeur : MAA
Adresse : LPA Le Renaudin, Rte de Cognac, CS 80118 St Germain de Lusignan, 17500 Jonzac Cedex
Téléphone fixe : 0546480444
Téléphone mobile :
Mail : marc.chastagnol@educagri.fr

Référent EPA 2 :

Nom et prénom : LESERVOISIER Aurélie
Adresse : LPA Le Renaudin, Rte de Cognac, CS 80118 St Germain de Lusignan, 17500 Jonzac Cedex
Téléphone fixe : 05.46.48.04.44
Téléphone mobile : 06.61.53.90.41
Mail : aurelie.leservoisier@educagri.fr

I- Organisation de la dynamique de transitions mise en place au sein de l'établissement

11 - Composition du collectif de travail

- Directeur de l'Agrocampus : Jean-Michel Bregeon
- Les Directeurs adjoints des 3 sites et le directeur du CFA/CFPPA
- Pilote EPA2 pour l'Agrocampus : Marc Chastagnol (Directeur adjoint et proviseur LPA Jonzac)
- DEA des 3 exploitations (La Pichonnerie Site Desclaude, Domaine Le Renaudin site du Renaudin et Le Petit Chadignac site de Chadignac)
- Référent EPL EPA 2 : Aurélie Leservoisier, Emilie Gravelle, Jean-Claude Mohand

12 - Méthode générale utilisée pour débattre des enjeux, construire les objectifs, établir le plan

1/ État des lieux des réalisations par site en lien avec les 4 axes de l'EPA2 par le référent EPL suite aux remontées des Directeurs adjoints et des référents locaux. Cela permet de dégager des grands thèmes prédominants dans les projets des enseignants avec les exploitations et les acteurs du territoire, dans les actions menées par le personnel (restauration...) ou encore dans les actions exploitation.

2/ Études des diagnostics IDEA et RAD réalisés sur les EA des différents sites : étude des critères de Durabilité Technico-environnementaux – Sociaux et Economiques afin de déterminer les points forts (à maintenir et renforcer) et les points faibles (à améliorer). Ces diagnostics serviront de base de travail pour les pistes d'amélioration et donc pour la détermination de thème de travail.

3/Diagnostic SWOT (Forces/Faiblesses et Points +/-) établi à partir des documents précédents permettant de souligner les points à améliorer en lien avec le plan EPA2 (Axes 1, 2, 3 et 4). Ce diagnostic va permettre de synthétiser et de dégager les thèmes de travail à aborder prioritairement dans le PLEPA.

13 - Phasage du travail d'élaboration

Septembre 2020 : point de concertation entre Direction et référents EPL afin d'impulser le projet. Détermination des personnes « ressource » par établissement (référent locaux de site). Etat des lieux des projets et actions 2020-2021.

Janvier 2021 : Point entre Référents EPL sur les actions en cours

Mai 2021: Etat des lieux des actions par site et Résultats des Diagnostics des EA. A renouveler tous les ans

Fin Mai 2021: Présentation des diagnostics et des actions menées par site au CEF (en présence de Mme Françoise Henry DRAAF NA), CI (Conseil Intérieur/site) et CA.

Juin 2021 : Diagnostic SWOT et actions prévisionnelles/site 2021-2022 à renouveler tous les ans pour réorienter ou impulser de nouveaux thèmes de travail dans le PLEPA en lien avec les quatre axes. Etablissement du T0.

Octobre 2021 : Présentation du PLEPA en CEF et éventuellement demi-journée de présentation aux personnels de l'Agrocampus de Saintonge. Création d'un COPIL EPA2 qui se rencontrera une fois par trimestre pour faire l'état des lieux.

Novembre 2021: vote au CA

14 - Liens avec des partenaires

Liste non exhaustive des partenaires prépondérants

DRAAF Nouvelle Aquitaine (Françoise Henry, Chargée de mission "exploitations agricoles et ateliers technologiques" Animation des territoires –Développement) : Appui technique sur les axes à prioriser et les volets d'actions possibles pour valoriser. Présentation des outils d'accompagnement

Conseil Régionale Nouvelle-Aquitaine : soutien financier via les PEJ (Projet Educatif Jeunesse) des actions menées, AMI « Grandeur Nature », AMI « Soutien aux Exploitations Agricoles et Ateliers Technologiques de l'enseignement Agricole public »

Négoces Cognac (Martell, Hennessy) : Appui technique, démonstrations sur les techniques agronomiques de réduction des intrants et de la gestion du désherbage. Interventions auprès des apprenants. Convention VitiCampus avec Hennessy.

Station viticole du BNIC : Bureau National de l'Interprofession du Cognac pour les résultats d'expérimentation en place sur les EA de l'Agrocampus et sur leur propre site. Interventions auprès des apprenants et des agriculteurs du secteur.

Chambre d'Agriculture 17 : groupe Ecophyto et « Groupe des 30 000 » sur les questions de la sortie du glyphosate et de la réduction des IFT. Intervention auprès des apprenants et des agriculteurs de la petite région agricole, essais sur les EA de l'Agrocampus

Coopérative Océalia : Essais désherbage vigne sans glyphosate sur les EA de l'Agrocampus et intervention auprès des apprenants.

Symbas de la Seugne (syndicat du Bassin Versant) : Intervention apprenants et sensibilisation sur les problématiques : biodiversité, qualité et disponibilité de la ressource en eau.

L'Association Centrale des Laiteries Coopératives de la Charente et du Poitou : les laiteries Terra Lacta, Eurial, Pamplie et la coopérative laitière de la Sèvre réunies dans ACCLP - souhaitent mettre en place des formations très professionnalisantes pour les salariés des exploitations agricoles en poste pour les monter en compétence sur les outils de robotique (robot de traite, robot d'alimentation, engins agricoles pilotés par GPS) et pour assurer le renouvellement des générations. Création d'un partenariat pour créer L'ECOLE DE L'ELEVAGE LAITIER dont la première formation aura lieu à l'automne portée par l'Agrocampus de Saintonge. L'ingénierie de formation a été réalisée par le CFPPA qui est en charge de développer ce concept (Mise en place des CQP : Certificat de Qualification Professionnelle)

Syndicat des JA : Forum Point Info Installation pour les apprenants en janvier, Partenariat pour l'organisation de la « fête de la Terre » sur le site de Jonzac. Valorisation en circuit court.

GAB 17 / CGO : Diagnostic pour l'étude de faisabilité de la conversion en AB de l'exploitation de la Pichonnerie avec en parallèle diagnostic des apprenants.

Communes de Saintes, Jonzac... : divers chantiers pédagogiques

Magasin de producteurs de Jonzac...etc.

15 – Instance de gouvernance du plan, choisie localement

COFIL PLEPA : Directeur et Directeurs Adjoints Agrocampus (dont pilote Marc Chastagnol, Directeur adjoint et proviseur du LPA Le Renaudin) + Référent EPA2 EPL (Aurélié Lesevoisier, IAE et enseignante LPA Le Renaudin) + Référents locaux de site

16 – Présentation devant le CA de l'Etablissement :

Prévue pour le CA de 26 Novembre 2021 après présentation au CEF du 16 Novembre.

II- Etat des lieux des actions en Transitions Agro Ecologiques

- Pour le Site du Renaudin (Jonzac)

Titre du projet	Description rapide du projet	Valorisation des projets
Citoyenneté : solidarité, respect et valeurs de la République	Mise en place de collecte de jouets et d'argent en lien avec l'Association « Ma Vie Mon Combat » à destination des enfants malades du CHU de Bordeaux et d'Angoulême + Sensibilisation à cette association et débat participatif autour de la solidarité	1er prix Départemental Individuel et Collectif sur l'Engagement citoyen mention solidarité de l'EN
Citoyenneté : lutte contre le sexisme	Sensibilisation au sexisme auprès des classes : récoltes de témoignages, sensibilisation à l'écoute des musiques et de leurs paroles, TUTO vidéo, Exposition	1er prix Départemental Collectif sur l'Education citoyenne de l'EN. Sélection pour le prix national
Comprendre les enjeux des débats citoyens	Mise en place d'une campagne électorale	Simulation concrète
Comprendre les modèles de production, présentation, enjeux, pédagogie et débat	Mise en perspective des modèles de productions et des différentes filières de production : réalisation de panneaux. (De la graine au pain...). Valoriser auprès des élèves de BAC PRO TCVPA	Panneaux et Exposé aux classes de vente
Apiculture et environnement : les enjeux de la préservation (Débat + supports)	Sensibilisation à la protection des abeilles et globalement des insectes pollinisateurs (Intervention apiculteurs, recherche sur les plantes mellifères et la biodiversité)	
La préservation des sols et agriculture de conservation : débats et enjeux	Valorisation du ver de terre nécessaire à la fertilisation des sols (échange à partir du documentaire « Bienvenue les vers de terre »)	Enquêtes papier auprès des élèves (
Comprendre les enjeux des débats citoyens sur des thèmes d'actualité : La solidarité	Débat, échanges d'idée sur la notion et l'importance de la solidarité sous toutes ses formes notamment suites aux impacts de la crise sanitaire. Réalisation d'un projet artistique avec intervenants autour de ce thème, organisation de collecte de jouet pour association	Représentation artistique filmée, création de tee-shirts
Comprendre les enjeux des débats citoyens sur la viticulture	Débat, échanges collectifs sur les différents modes de viticultures (Raisonnées, Bio, Label HVE) avec intervenants extérieurs (agriculteurs, Chambre Agriculture, BNIC)	Fiches de synthèse
Les enjeux du changement climatique en viticulture	Débats, diffusions de débats sur les modifications à venir sur le système de conduite des vignes et l'élaboration des vins face aux changements climatiques	Fiches de synthèse
Mise en place d'une veille documentaire sur les thèmes agricoles d'actualité diffusée via le Facebook du CDI	Développement du Facebook du CDI et diffusion d'articles (présentant différents thèmes autour des enjeux de l'agriculture et viticulture de demain). Diffusion auprès des abonnés (majorité apprenants du LPA)	Diffusion Facebook
Le sol : enjeux. Agriculture de conservation	Analyse de l'impact du travail des sols, des désherbages et des couverts végétaux sur l'état des sols. Réalisation de profils culturaux (vigne, cultures).	Fiches de compte-rendu

Le sol : enjeux. Agriculture de conservation	Etude de techniques alternatives au désherbage chimique : paillage sous le rang. (Essai)	Formatif et CCF
Création et ressources Documentaires	Actualisation et mise en place des abonnements électroniques diffusés aux enseignants	
Eco-responsabilité et restauration : actions de valorisation des circuits courts et des productions locales	Actions de valorisation de la démarche éco- responsable du service restauration du lycée par la mise en place d'exposition sur des produits locaux (cuisinés le jour-même par la restauration) et accueil producteurs locaux	Diffusion Facebook
Le sol : enjeux. Agriculture de conservation	Visite et approche globale d'exploitations référentes dans la conservation des sols (semis direct, couvert végétaux, semis sous couvert, broyage sous les rangs, rotations longues, légumineuses).	Synthèse
Approche Globale d'une EA et de ses pratiques viti-vinicoles	Initiation à l'analyse des pratiques d'une exploitation viticole. Elaboration des points + et -. Observation des démarches viticoles innovantes	Synthèse
Le sol : enjeux. Agriculture de conservation	Elaboration de panneaux autour des sols : biodiversité, structure, les différents couverts, vers de terre, impact de la dégradation des sols...	Panneaux d'exposition
La préservation des ressources en agriculture	Recherche et élaboration de la fiche ressource nécessaire à l'épreuve E5 du BAC PRO CGEA et pour le CCF de Documentation	Fiches de synthèse
Loi Egalim et Ecoresponsabilité	Création d'un poulailler (3 poules) afin de valoriser les déchets de la restauration. Pesée des déchets journaliers par les élèves. Mise en place du tri sélectif.	Réalisation, fiche informative
Le Cognac pour tous : s'adapter à public et valoriser ses connaissances	Création d'une vidéo présentant les différents travaux de la vigne et du vin afin d'élaborer du Cognac à destination d'un public d'EPADH	Vidéo
Le sol : enjeux. Agriculture de conservation	Recensement des adventives du vignoble et Observation et création d'une ressource documentaires sur les différentes adventives du vignoble et leur concurrence. Plantes indicatrices des milieux (herbier)	Herbier photo
Loi Egalim, production écoresponsable et circuits courts. Apprendre à consommer mieux	Création d'un potager et étude de la saisonnalité des productions dans une perspective de Durabilité (0 chimique, techniques alternatives). Mise en place de plantes aromatiques valorisables par la restauration du LPA	Réalisation concrète
Le sol : enjeux. Agriculture de conservation	Accueil et démonstration de matériel de désherbage sous le rang : intercep (objectif 0 glyphosate)	Fiches synthèses
Oenotourisme sur l'EA	Création à l'aide d'intervenant d'un livret audio et visuel autour de l'élaboration du Cognac à disposition de l'EA et de son magasin de vente	Livret audio pour impression
Apiculture et environnement	Suivi des 6 ruches de l'EA avec intervenant et salarié, réalisation récolte/Mise en pot et étiquette	

Le sol : enjeux. Agriculture de conservation	Approche Globale (AGEA) de l'exploitation du Renaudin. Analyse du fonctionnement, analyse économiques et financière, mise en avant des principaux pts forts et faibles majeurs du fonctionnement selon les critères de la Durabilité	Restitution oral et et Diaporama en présence Directeur
Calcul et analyse des IFT de l'exploitation	Calcul des IFT vigne Cognac (initiation au site E-phy) de l'exploitation et analyse des points critiques et pistes d'évolution	Fiche de calcul et présentation DEA
Présentation filière agricole de l'EA	Réalisation d'une brochure à destination de l'EA, du site Internet et de Facebook présentant les productions céréalières de l'EA et leurs conduites	Fiche de présentation diffusée sur Facebook
Essai de matériel de simplification du travail en viticulture	Fin des essais et enquête sur le robot permettant un meilleur confort de travail dans la taille et l'épamprage de la vigne avec la MSA	Enquête satisfaction
Exposition	Accueil de l'exposition sur les sois originaux en Association avec Rurart « Rendre visible l'invisible » de Gérard Hauray	Diffusion Facebook
Mise en avant de l'interprofession : Syndicat des Vins de Pays Charentais	Accueil du Syndicat des VDP Charentais : présentation de leurs rôles, de leur action, de la production des VDP et dégustation	Synthèse et diffusion Facebook
Partenariat avec les JA et Point Info Installation	Participation aux Journées Points Info-Installation, Accueil du Point Info Installation	Enquête satisfaction et diffusion Facebook
Association avec la Maison de l'emploi de Haute-Saintonge	Diffusion et relais sur Facebook du Renaudin et auprès des enseignants techniques des différentes offres d'emplois. Accueil point information "Jobs d'été".	Diffusion Facebook
Convention VitiCampus Hennessy	Accueil sur les différents domaines Hennessy, Visites des chaînes d'embouteillage, Intervention d'Hennessy pour présenter leur filière Cognac et leurs objectifs, partenaire financier sur des projets collectifs élèves	Fiches compte-rendu
Partenariat Martell	Accueil sur le Domaine Martell. Intervention de Martell pour présenter leur filière Cognac et leurs objectifs, partenaire financier sur projets collectifs élèves	Fiches compte-rendu
Blog 3° Apiculture	Création d'un blog pour suivre l'actualité des ruches et les activités des élèves de 3° dans l'EPI Ruche	
Chaîne Youtube LPA Renaudin	Création de la chaîne Youtube du Renaudin pour mettre en avant la vie de l'établissement, les créations élèves, des témoignages d'anciens élèves sur la formation qu'ils ont suivie au Renaudin et sur ce que cela leur a apporté. (témoignages, visite virtuelle LPA. Présentation ALESA, projet MGI, vinification vin des élèves, Mise en bouteille vins des élèves...)	
Loi Egalim	Mise en place d'un système anti gaspillage alimentaire (supports de communication, multiplication d'animations collectives sur l'alimentation, expositions etc. Le chef de cuisine met e avant les producteur locaux à travers des repas à thème et des expositions.	

Pour le Site de Chadignac :

Titre du projet	AXE EPA 2	Classe(s) cible(s)	Description rapide du projet mis en œuvre en faveur de l'agro-écologie
Comprendre les enjeux des débats citoyens et production alimentaire	Axe 1	BAC PRO PH	Études documentaires pour acquérir des connaissances permettant de comprendre les enjeux des débats citoyens autour des questions de la production alimentaire
Modèle de productions agricoles et enjeux		BAC PRO TCVPJ	Mise en perspective des modèles de productions alimentaires et des choix de consommation, leurs enjeux, leurs impacts
Apiculture et environnement : les enjeux de la préservation (Débat + supports)	Axe 1	2nde Pro Travaux Paysagers	Sensibilisation à la protection des abeilles et plus globalement des insectes pollinisateurs (Spectacle To be or not to bee, étude d'affiches et de vidéos de l'association Greenpeace)
Le a préservation des sols et agriculture de conservation			Valorisation du ver de terre nécessaire à la fertilisation des sols (échange à partir du documentaire « Bienvenue les vers de terre »)
Fond Documentaire de ressources	Axe 2	Toutes formations	Développement du fonds documentaire pour adapter le fonds aux pratiques et orientations actuelles du fonds documentaire pour adapter le fonds aux pratiques et orientations actuelles
Information et création ludique autour de l'abeille pour le grand public		2nde Pro Travaux Paysagers	Création de « Jeux sérieux » sur les abeilles avec l'application Learning app et d'affiches de protection des abeilles et vers de terre.
Eco-responsabilité et restauration : actions de valorisation (Label Ecole Equitable)	Axe 2	BAC PRO TCVPJ	Actions de valorisation de la démarche éco- responsable du service restauration du lycée dans la démarche d'acquisition du Label Ecole Equitable (produits biologiques, produits équitables)
Animation pédagogique (Foliflores JPO) sur les pratiques agro-écologiques		BAC PRO PH	Création et animation d'activités ludiques et pédagogiques autour des pratiques agro écologiques de l'exploitation du lycée auprès du grand public (en particulier les enfants) lors des Foliflores de l'exploitation (JPO)
Développement projet EA Petit Chadignac	Axe 3	1° BAC PRO PH	Plantes vivaces utilisables en fleurs coupées/plantes grimpante.
Optimisation système irrigation de l'EA		BTSA 2 GEM	Les étudiants ont travaillé sur des améliorations possibles du système d'irrigation au niveau du maraîchage biologique.

Elaboration de matériel pour l'EA		BPREA	Les stagiaires adultes ont fabriqué un rouleau FACA
Implantation verger biologique		BPREA	Plantation des scions au printemps et installation des piquets et treilles pour la formation future des arbres.
Rénovation EA		Term BAC PRO AP et BPA TAP	Rénovation de la 1 ^{er} espace pépinière par les apprentis
Animation EA		1 ^{er} BAC PRO PH + TCV + Term PH	Participation aux Foliflores (Accueil et conseil par les élèves)
Exposition		2 nd e Pro Travaux Paysagers	Accueil de l'exposition sur les Abeilles de la bibliothèque départementale de prêt de Charente-Maritime.
Loi Egalim	Axe 4		Mise en place d'un système anti gaspillage alimentaire (supports de communication, multiplication d'animations collectives sur l'alimentation, expositions etc. Le chef de cuisine procède à des pesées régulières des déchets. Création d'un blog « La cantine de Chadi » ou tout est répertorié mois par mois : le gaspillage, la consommation des produits BIO, locaux etc.
Label Ecole Equitable (Projet huiles essentielles de la restauration)		1 ^{er} TCV	Effectuer des recherches de documents de qualité et d'en extraire l'essentiel afin de répondre à un besoin personnel ou professionnel : participation au projet de l'équipe de restauration autour des huiles essentielles dans le cadre du CCF de documentation. Réalisation de panneaux d'exposition sur les plantes utilisées dans le cadre de ce projet)

Pour le site de Desclaudes

Titre du projet	AXE EPA 2	Description rapide du projet mis en œuvre en faveur de l'agro-écologie	Valorisation des projets et Modalité d'évaluation
Les Apiformes	Axe 1	Sensibilisation et débats autour de l'apiculture : biodiversité, préservation... Suivi des apiformes	Radis et Salades valorisées au self
L'effet des paillages	Axe 2	Protocole construit par élèves comparant 4 paillage organiques (paille, BRF, carton et couvert végétal) sur la croissance de radis et de salades	Présentation orale pour BTS + Article Sud-Ouest
Sors tes couverts		Etude sur les couverts végétaux en lien avec le projet « sors tes couverts » de la chambre d'agriculture	

Quel sol je suis ?		Prélèvement de 6 échantillons de sol, analyse pour représenter les sols de l'exploitation	Présentation orale
Agroforesterie	Axe 3	Etude faisabilité projet Agroforesterie sur le site de La Pichonnerie sur les parcelles : Mont Louis avec des Bois d'œuvres, énergie ou truffiers, le Fourneau avec des fruitiers, Le Forge avec des haies ; le pidou avec Bois d'œuvre, énergies.	Ecrit + Oral avec dossier par parcelle
Agriculture 3.0		Accompagner la mise en place de l'automatisation de l'alimentation sur l'exploitation (robot) : gain de temps, confort de travail. Appui et formation de salariés à l'automatisation.	En partenariat avec Terra Lacta
TO BIO OR NOT TO BIO		Etude faisabilité du passage en AB de l'exploitation La Pichonnerie via un Diagnostic AB réalisé avec le GAB 17 et le CGO : suivre un diag de durabilité et comprendre les enjeux socio-économiques	Compte-rendu Oral
Création Ecole du lait		Mise en place de partenariat entre l'EA et l'Association Centrale des Laiteries Coopératives de la Charente et du Poitou. Mise en place de CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) : mettre en place des formations très professionnalisantes pour les salariés des exploitations agricoles en poste pour les monter en compétences sur les outils de robotique – robot de traite, robot d'alimentation, engins agricoles pilotés par GPS – et pour assurer le renouvellement des générations	CQP mis en place à la rentrée Septembre 2021
Journée de l'Arbre		Axe 4	Valorisation de la place de l'arbre dans nos vies (urbanisée et champêtre), accueil de classe de 3 ^e

III – Analyse stratégique de la situation

31 – Choix de la méthode d’approche en analyse stratégique :

Diagnostic de Durabilité de l’établissement scolaire

Diagnostic SWOT de l’Agrocampus

Diagnostic RAD et IDEA des EA

32 - Identification des objets ou sujets majeurs porteurs de transitions et pourquoi :

ATOUTS	CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> -AgroCampus : entité reconnue au niveau des OPA -Proximité de villes attractives (pour la vente directe) -Multiplicité des publics d’apprenants (richesse de débat et d’expérience, échanges possibles) -Offre de formation variée et proche des besoins du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> -Éloignement des 3 sites -Zone périurbaine sur Desclaudes (conditionne certaines pratiques, pression foncière...) -Activité viticole : très consommatrice en termes de phytosanitaires (problématique de la ressource eau et sol) -Maraîchage, Horticulture, Maïs ensilage : problématique de la ressource en eau
FORCES (points à maintenir et renforcer)	FAIBLESSES (points à améliorer)
<ul style="list-style-type: none"> -Présence de circuits court sur les 3 EA -Utilisation pédagogique variée des EA -Réseau de partenariat important sur l’AgroCampus et les EA -Démarche AB et Label Bio Engagé pour 2 sites -Démarche sur l’équilibre alimentaire avancée (Le Petit Chadignac, Desclaudes) -Groupe des 30000, ferme DEPHY et Ecophyto sur La Pichonerie (Desclaudes) et Le Renaudin -2 ateliers AB majeurs (Chadignac) -Démarche réduction du plastique (Desclaudes) -Démarche citoyenne engagée (Jonzac) -Développement de plusieurs canaux de communication (chaîne YouTube, Facebook...) 	<ul style="list-style-type: none"> -Utilisation du glyphosate sur 2 des 3 exploitations -Gestion de la fertilisation minérale et du travail de sol à améliorer (bilans azotés déséquilibrés, manque de diversité des assolements, labour...) -Renforcer la communication inter-sites -Améliorer et accélérer les démarches innovantes telles que l’automatisation et le bien-être au travail -Manque de valorisation en circuit court sur certains sites -Renforcer les démarches « 0 déchets » -Valorisation des projets élèves à renforcer

La ressource sol / eau : ce sont les supports du vivant, ils doivent revenir au centre des pratiques agricoles. La ressource sol et eau sont des approches transversales et globalisantes pour les formations de l'Agrocampus (BTS Gêmeau, BTS TCV Agrofourniture, Bac PRO PH, BAC PRO CGEA et CGEVV, CAPA Viticulture, BPREA, BP AE, BAC STAV...) et les EA des différents sites.

Aujourd'hui une mutation s'est amorcée en agriculture : la réduction des IFT, la sortie du glyphosate, la préservation de la biodiversité et de la matière organique des sols, une agriculture plus pérenne de notre terroir et plus respectueuse environnementalement, problématique de la quantité et de la qualité de la ressource en eau... Tous ces thèmes peuvent être abordés par toutes ou une grande partie de nos formations afin de former et « d'éduquer » les futurs citoyens (les apprenants) aux nouvelles pratiques agro-écologiques qu'ils se destinent à devenir agriculteur, ouvrier agricole, conseiller technique ou « simple » acteur du terroir et consommateur des ressources au quotidien.

De plus, cette thématique est un des points d'amélioration de la Durabilité des EA des différents sites. De nombreux acteurs du territoire (Chambre Agriculture, Syndicat des JA, Coopératives, Négoces Cognac...) sont en attente et en demande d'une participation active de notre part dans leurs démarches de sensibilisation à la transition agro-écologique.

Deux des 3 EA (La Pichonnerie et le Renaudin) ont des ateliers Grandes cultures et vigne (gros consommateur de produits phytosanitaires et utilisateur de glyphosate) et sont donc les lieux parfaits d'explicitation pour les apprenants et d'expérimentation en lien avec les partenaires extérieurs.

La problématique de l'eau va être plus prédominante au niveau de l'EA du site de Chadignac avec la production horticole mais reste un point essentiel sur les deux autres sites avec la problématique de l'irrigation en grandes cultures.

Ces ressources sont donc le point de travail idéal pour répondre aux quatre axes de l'EPA2 ainsi qu'aux thématiques privilégiées par le MAA (Sortie du Glyphosate, conversion en AB, réduction des phytosanitaires, Plan légumineuse, Préservation des abeilles...)

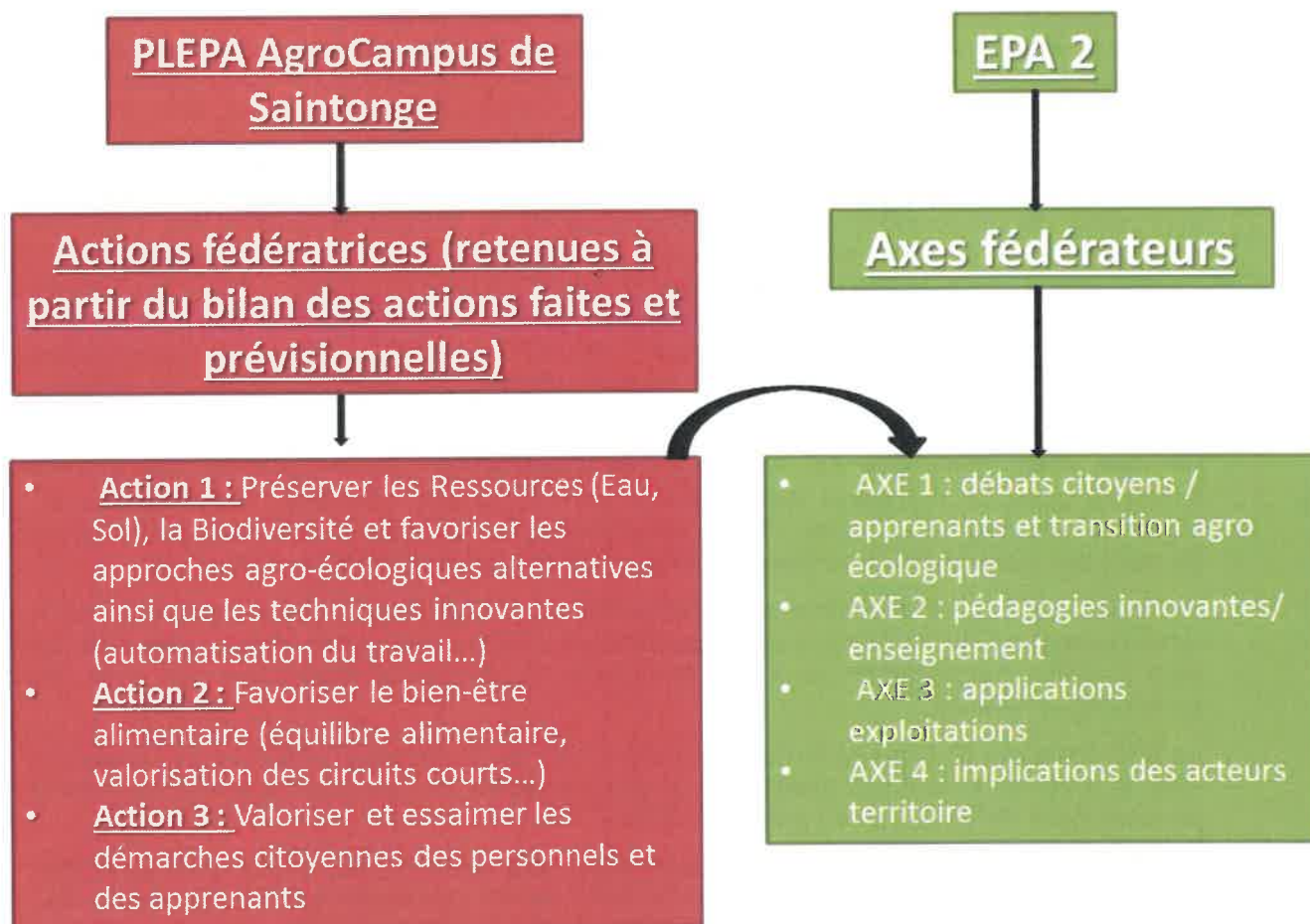
L'alimentation et la citoyenneté : comme les précédentes notions, elles sont transversales à l'ensemble des formations de l'Agrocampus. De nombreuses démarches ont d'ailleurs été récompensées sur le LPA « Le petit Chadignac » (démarches du personnel de restauration, projet élèves, Label Etablissement Bio Engagé...) ou le LEGTA Desclaude avec le Label « Bio engagé » ou la démarche « Sortons de la plastique du lycée Desclaude » avec les BTS GEMEAU

En tant qu'établissement agricole public, il est de notre devoir de pleinement intégrer la loi Egalim et la valorisation des produits de terroir et issus de circuits courts (déjà amorcé sur le LEGTA Desclaude avec le partenariat).

Nos trois EA sont productrices de biens de consommation et se sont engagées dans la vente directe. Cela est d'ailleurs un des points mis en avant à l'issue des différents diagnostics de durabilité. Il est donc important de conforter ce point en y incluant encore plus les apprenants.

IV – le plan d'actions

41 – Détailler chacune des actions proposées, en termes de tâches à prévoir, de mobilisation de moyens, de calendrier d'exécution



➤ **Action 1 : Préserver la Ressource sol et eau, la Biodiversité en favorisant une approche Agro-Ecologique grâce aux techniques innovantes « Agriculture 3.0 ».**

Préserver le sol et favoriser les pratiques conservatrices des sols : non-labour, couverts, retour des fumures organique en systématique, cultures valorisantes afin de reconstituer la ressource. Mise en place de journées techniques de sensibilisation animées par les élèves en coopération avec des agronomes. 50% en 2022 et 50% en 2023

-Objectif « 0 glyphosate » : mettre en place des essais avec les partenaires territoriaux, expérimenter avec les apprenants différents couverts, cultures en association. Promouvoir et développer l'approche automatisée du désherbage mécanique (robot de travail du sol), généralisation des interceps hydrauliques, drones 2022-fin 2023

-Objectif Ecophyto maintenu et renforcé avec l'association de la Chambre d'Agriculture 17, de la coopérative Océalia. Expérimentations, démonstrations avec les partenaires et les apprenants. Objectif -20% fin 2022

Préserver la ressource en eau : réflexion autour de l'irrigation (cultures peu consommatrices, sortie maïs classe A sur Le Renaudin, sorgho...), débat participatif sur la préservation de la ressource ainsi que sa qualité en partenariat avec les acteurs du territoire (SYMBAS : Syndicat Bassin Versant de la Seugne, BNIC, Réseau irrigation des charentes, ville de Saintes, Jonzac..). Réflexion pour renforcer les systèmes de récupération d'eau pour gérer l'irrigation à Chadignac - 20% de consommation en eau fin 2022

-Mettre en avant et favoriser la biodiversité sur les EA (travail sur les rotations, couvert), cartographie de la faune et flore sur les EA en fonction des pratiques agricoles. **Fin 2022**

➤ **Action 2 : Favoriser le bien-être alimentaire et les circuits courts (Loi Egalim) :**

-Label Etablissement Bio Engagé pour 100% de l'Agrocampus d'ici **fin 2022** (manque Le Renaudin)

-Passer à 80% d'aliments issus de l'Agriculture Durable et des circuits courts (actuellement environ 61%) **d'ici 2023**

-Lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser les débats citoyens et les idées des apprenants. Favoriser la communication circuit-court et anti-gaspillage. **Horizon 2023**

-Participer et encourager la vente en circuit court sur les EA en engageant une réflexion sur la valorisation des cultures en AB (montage de projet par les élèves), participer et accompagner les EA et les agriculteurs dans la promotion de la vente directe et en circuit court avec les partenaires locaux (Chambre Agriculture, JA, Magasin de producteurs...) **2022 – fin 2023**

-Encourager les pratiques anti-gaspillages et les valoriser au niveau du territoire. **Au moins 3 actions fin 2022**

➤ **Action 3 : Favoriser et essaimer les démarches citoyennes des personnels et des apprenants auprès des acteurs du territoire (travailler en symbiose et répondre à des attentes collectives)**

-Mettre en avant les pratiques innovantes des exploitations « Agriculture 3.0 » notamment en terme de gestion du travail et du bien-être (automatisation du désherbage, de l'alimentation animale, du travail dans les vignes) en partenariat avec la MSA, les apprenants, l'Association Centrale des Laiteries Coopératives de la Charente et du Poitou, les coopératives. Animations et débat par les apprenants pour les agriculteurs. **Fin 2021 – début 2022**

-Coopérer à travers divers partenariats avec les acteurs locaux à la mise en place de démarches citoyennes et agro-écologiques. **Fin 2022**

-Encourager les débats citoyens entre les apprenants concernant les décisions et les projets de l'Agrocampus en termes d'Agro-écologie, de lutte contre le gaspillage, de démocratie... **2021 - 2022**

-Accompagnement individualisé des apprenants à l'installation par la mise en place de formations concrètes répondant à une demande du territoire. **Rentrée 2022-2023**

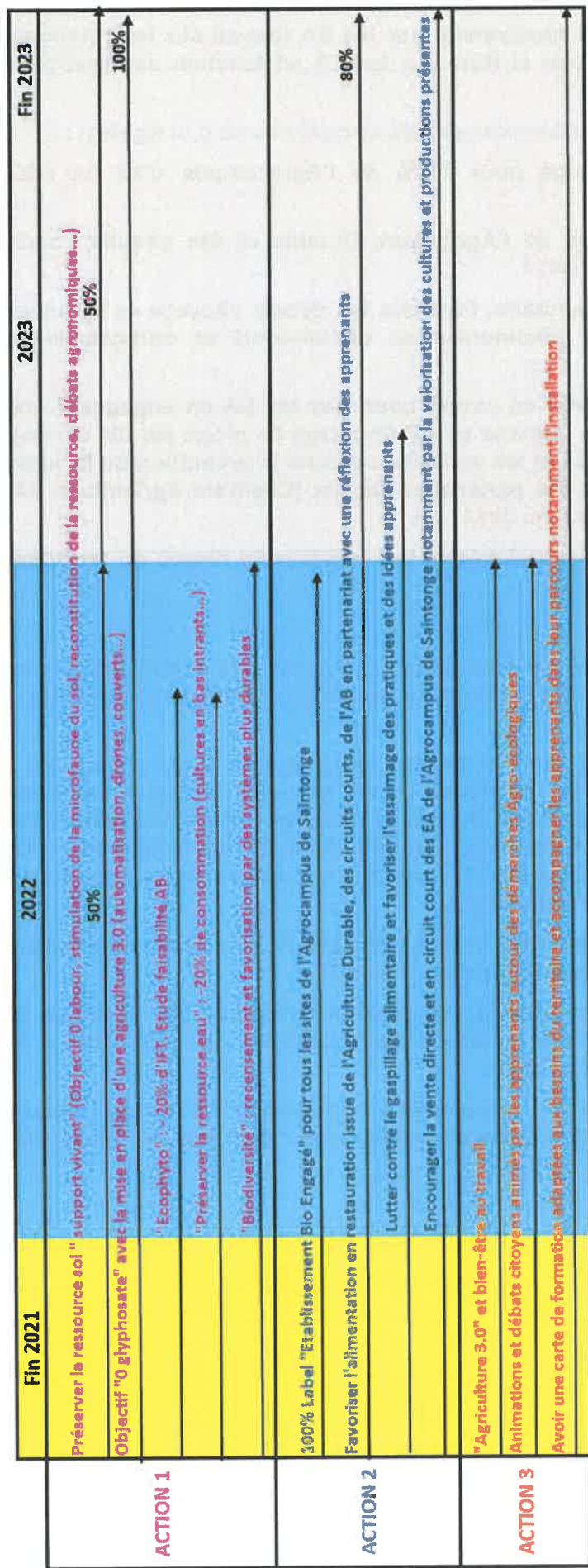


Diagramme de Gantt du PLEPA de l'Agrocampus de Saintonge

42 - En quoi les « objets » et actions proposées nourrissent conceptuellement chacun des 4 axes : (Annexe : actions prévues/site 2021-2022)

Présentation	Effets attendus / axe 1	Effets attendus / axe 2	Effets attendus / axe 3	Effets attendus / axe 4
Action 1	Permettre aux apprenants de s'approprier les notions liées aux transitions agro-écologiques. D'en être les acteurs de l'Agrocampus à travers l'animation de débats et les liens avec les acteurs du territoire. Valoriser leur engagement éco-responsable.	Permettre aux enseignants un enseignement plus libre en termes d'approche agro-écologique	Les EA de l'Agrocampus doivent être les vitrines des mutations agricoles tant au niveau agro-écologique, qu'au niveau du bien-être au travail ou des techniques innovantes telle que l'automatisation des tâches. Elles seront support expérimental de la transition agro-écologique et support pédagogique	L'agrocampus doit poursuivre et amplifier ses liens déjà bien établis avec les acteurs du territoire. Le travail conjoint des EA (expérimentations, pratiques innovantes...), des apprenants (débats d'idées, projets agro-écologiques), appuis des professionnels doit être mis en valeur par les média disponibles afin d'assurer une continuité auprès des agriculteurs et de valoriser le travail fait.
Action 2	L'apprenant doit être reconnu et valoriser en terme d'action sur le gaspillage alimentaire et doit pleinement participer sur tous les sites à l'élaboration d'un service de restauration exemplaire en terme de valorisation des produits AB, issus de l'agriculture durable et des circuits courts. Il sera également un des relais en termes de valorisation des circuits courts à travers différents partenariats	Participer à des formations plus larges et permettre une évolution et un enrichissement professionnel.	Une meilleure valorisation des productions céréalières des EA notamment à travers la transformation et la vente directe (issus de projets élèves) Une pleine reconnaissance des EA en tant que producteurs de biens alimentaires et horticoles en vente directe et circuit court	Développer des partenariats et devenir un acteur incontournable du bien-être alimentaire auprès des acteurs du territoire en tant que représentant du MAA. Créer un réseau référence en terme de gestion de l'alimentation (vente directe, circuit court, valorisation des produits du terroir, bien-être alimentaire)
Action 3	Développer la notion d'« Agriculture de Demain » à travers l'appréhension des différentes mutations de l'agriculture (débats citoyens).	Montrer à travers la pédagogie innovante qu'il n'y a pas un seul système durable mais plusieurs grâce à une approche plurisystème	Accueillir les partenaires extérieurs et être novateur dans les pratiques et les expérimentations.	Participer à des concours récompensant le travail et les idées novatrices et citoyennes Renforcer les partenariats

V – Renseignements des indicateurs de suivi en T0

Indicateurs	Valeur en T0 (date ?)	Cibles
Axe 1 - Encourager la parole et l'initiative des jeunes sur les questions des TAE		
Nombre de badges numériques délivrés à des apprenants investis dans une action	0	10 en 2025
Nombre d'apprenants ayant choisi l'unité facultative « engagement citoyen »	5 (depuis 2019)	6 en 2022
Engagement dans une démarche écoresponsable : Oui = 1 / Non=0	3	Maintenu en 2022 avec au moins 2 démarche majeure par site d'ici 2023
Nombre de groupes d'apprenants participant à des projets de sciences participatives	3	Maintenu en 2022
Nombre d'appels à projets DGER auxquels a répondu l'Etb et valorisant les initiatives et l'implication des apprenants, sur les 12 mois précédents	1	2 fin 2022
Nombre de projet d'innovation pédago : Conseil d'école – chacun son temps, AMI éval sans notes, conduire des élections	3	4 en 2022 (1 majeure par site)
Axe 2 - Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et préparer aux transitions		
Nombre d'agents de l'établissement ayant suivi 1 formation / transitions et agro-écologie (à partir de la rentrée 2019)	3	Au moins 2 par etb
Y a t- il des démarches pédagogiques expérimentales déployées dans l'Etb : Oui = 1 / Non=0	1	Maintenir en 2022
Nombre de fiches Pollen déposées sur le site Chlorofil	0	Au moins 5 en 2022
Nombre d'entreprise, intervenants extérieurs impliqués dans des projets	6	Au moins 10 en 2022
Axe 3 - Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, démonstrateurs et expérimentateurs		
La ou les exploitations agricoles et ateliers technologiques ont-ils mis en œuvre un diagnostic système : Nombre OK / nombre total EA +AT (Pichonnerie : RAD, IDEA, AB / Renaudin : RAD, IDEA)	5/3 EA	2 de plus en 2022
La ou les exploitation(s) agricole(s) de l'Etb ont-ils un ou plusieurs ateliers de production de taille significative en AB : Nombre d'ateliers en AB / nombre total d'ateliers de ou des exploitations	3/12	Au moins 1 atelier au Renaudin (Grandes cultures ?) en 2025, 100% Chadignac 2025
% SAU en AB, HVE ou SIQO : indiquer nombre d'Ha / total en Ha	93.02 ha / 245.02 ha (38%)	HVE 3 (Pichonnerie) en 2022, Au moins 1 atelier au Renaudin (Grandes cultures ?) en 2025
Dont AB (en Ha) :	15.04 ha (6%)	20% d'ici 2025
Si l'Etb a un ou des ateliers technologiques, chacun d'eux est-il tout ou partie en certification AB : Nombre OK / nombre total d'ateliers technologiques.	0	0
La ou les exploitations agricoles sont-elles sorties du glyphosate : Nombre OK / nombre total d'exploitations	1/3	100% fin 2024

Consommation d'eau et d'énergie dans les ateliers technologiques / kg aliment produit	- 125 m3 de gaz -2450 KWh -6091 m3 -7185 litres de carburant Pour 185 hl de pur, 120 hl de vin, 16 T de légumes, 51.7 T de maïs pop-corn, 37,9 T de blé dur, 66T d'orge, 21 T de tournesol, 7 T de tournesol AB, 55 T de blé tendre, 16 T de blé tendre AB	Réduction de 15% d'ici 2023
L'exploitation agricole et/ou l'atelier technologique approvisionnent-ils la cantine de leur établissement: Nombre Oui / Nombre total (exploitations + ateliers)	Oui 2/3	Maintien et 3/3 d'ici 2023
Nombre de groupes /classes impliqués dans un projet pour les transitions et l'agro-écologie structurant de l'exploitation agricole ou atelier technologique de l'établissement Projet agroforesterie AB (Pichonnerie, Chadignac) , Apiculture (Chadignac, Renaudin) , Réflexion circuit court bio (Bac Pro CGEA, Renaudin) , Vente directe (Renaudin, Chadignac, Pichonnerie) , Vinification en réduction d'intrant (Renaudin) , Expérimentation couverts (Renaudin) , automatisation (Renaudin, Pichonnerie) ...	10	Toutes en 2023
Transition sortie du Glyphosate avec Réseau 30 000 Chambre Agriculture 17 et Océalia coop- FermeDEPHY – Ecophyto (Renaudin, Pichonnerie)	89.02 ha / 243.02 ha de SAU	50% en 2022
Axe 4 - Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes		
Nombre de partenariats ou projets formalisés avec des acteurs du territoire Réseau DECHY et 30 000 , BINIC , SYMPAS , REES , Cassantes , NatureEnvironnement17 , Communauté de commune de Haute Saintonge , Ville de Saintes , Ville de Jonzac , La Maison de la Vigne et des Saveurs , Chambre Agriculture 17 , Martel , Vit campus Hennessy , MAS 17 , Les Thermes , Le magasin de producteurs de Jonzac , les JA 17 ...	18	En 2022, au moins 7 par établissement
Nombre de partenariats ou projets lauréats d'un appel à projet, impliquant conjointement des acteurs ESR (enseignement supérieur et recherche), des acteurs de l'enseignement technique agricole et des acteurs du développement agricole	0	Au moins 1 2022-2023
Nombre de 1/2 journées de temps d'échange ou débat sur les transitions et l'agro-écologie ouvertes à des partenaires socio-économiques, parties prenantes ou grand public (depuis sept 2019) Journée EAU , Journée Arbre , Journée Test drones , Conférence cépages résistants , Prévention phytos et santé MSA , Phytovictimine , Débat irrigation et gestion de la ressource eau et sol ...	16	Une vingtaine d'ici fin 2022
% en valeur de produits de qualité et durables utilisés en restauration collective (cf. loi EGALIM)	60,6%	Au 01/01/ 2023 : 80% et remonter à 50% Renaudin
dont AB	37%	En 2022 : 40% mini et Jonzac + de 20% Label bio Engagé d'ici 2022

Etablissement ayant engagé des démarches pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM dans leur service de restauration collective: Oui = 1 / Non=0 Label (Etablissement Bio Engagé)	1 (2 établissements/3)	Fin 2022 : 100%

Actions prévues et Objectifs visés selon les axes de l'EPA2 pour les sites de l'Agrocampus de Saintonge (PLEPA)

Projet en cours et/ou prévu Année scolaire 2021-2022 Violet : LPA Le Renaudin + EA Vert : LPA Chadignac + EA Rouge : LEGTA Desclaudes + EA	Descriptif rapide	Classes concernées	AXE 1 : Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions de transition agro-écologique	AXE 2 : Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et préparer aux transitions	AXE 3 : Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles comme support d'apprentissage, de démonstrateur et d'expérimentation	AXE 4 : Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes
MAP Diversification et circuit court en AB	Etablir un dossier technique de faisabilité (éco-sociale et environnementale) afin d'assurer la valorisation des surfaces en AB de l'EA en circuit. Développer la diversité culturale et la rotation (préserver la ressource sol)	Term BAC PRO CGEA Term TCVPA	Actions 1.1 et 1.4	Action 2.2	Actions 3.1, 3.2, 3.4	Actions 4.1 et 4.3
MAP Oenotourisme « Portraits insolites »	Etablir le portrait de 10 EA et 10 agriculteurs s'étant engagé dans des démarches agro-écologiques et des démarches de vente directe. Les mettre en scène sous différents média lors d'une exposition (partenariat BNIC, Hennessy, Martell)	Term BAC PRO CGEV	Actions 1.1 et 1.3	Action 2.1	Action 3.4	Action 4.1
Micro vinification « vin nature »	Elaboration d'une cuvée de vin rouge sans sulfite ajouté dans le cadre de la politique de réduction des intrants et de valorisation des produits « terroir »	1° CGEV	Actions 1.2 et 1.3	x	Action 3.2	Action 4.3
Le sol « Préserver sa	Mise en place d'une expérimentation de 6	1° CGEA et	Actions 1.3 et 1.4	Action 2.2	Actions 3.2 et 3.3	Action 4.1

structure et la vie des sols »	placettes avec 4 couverts différents afin d'observer l'évolution du sol en termes de structure, texture et microfaune. Suivi d'une demi-journée de présentation des résultats	CGEW					
	Réflexion engagée sur les rotations notamment en AB afin d'améliorer les sols et de limiter le désherbage	1°CGEA	Action 1.3	Action 2.2	Actions 3.1 et 3.2		x
	Découvrir l'ensemble des techniques à disposition pour limiter le désherbage, entretenir la MO des sols et sa structure afin d'animer un débat ouvert aux classes des autres sites de l'Agrocampus. Thématique réalisée sur tout un trimestre	Term CGEA/CGEW	Actions 1.1 et 1.4	Action 2.2	Actions 3.2 et 3.4		Action 4.1
Objectif 0 glyphosate dans les vignes	Essais différents outils de désherbage mécaniques et mécaniques + chimique (coopérative Océalia, Domaine Martell, Hennessy)	EA + 1°/Term CGEW	Action 1.3	Actions 2.2 et 2.3	Actions 3.2 et 3.3		Action 4.1 et 4.4
« Préserver la ressource eau »	A travers différentes visites, interventions et observations, les apprenants vont travailler sur cette thématique tout un trimestre afin d'élaborer des fiches techniques (à disposition au CDI) et de mettre en scène un débat à destination des classes de Term mais aussi éventuellement aux BTS GEMEAU	1° CGEA/CGEW	Actions 1.1 et 1.4	x	Actions 3.2 et 3.4		Actions 4.1 et 4.4
Développer le recyclage	Création de mobilier issu de matériaux de récupération pour le foyer, le CDI	Secondes Production	Action 1.3	x	x		Action 4.3
AGEA de l'EA du Renaudin	Approche Globale du Renaudin diagnostiquée sur la biodiversité, les pratiques de désherbage et la préservation des sols. Analyse des évolutions à 2 ans suite à la dernière analyse (2019) et aux propositions faites par les apprenants	Term CGEW/CGEA	Actions 1.1, 1.3 et 1.4	Action 2.2	Actions 3.1 et 3.2		x

Suivi parcelle de vigne et diagnostic	Suivi pendant une année scolaire d'une parcelle de vigne avec élaboration d'une fiche hebdomadaire contenant un bilan et des propositions d'amélioration présentée au DEA	Secondes Production	Actions 1.1 et 1.4	Action 2.2	Actions 3.1 et 3.2	x
« Ouvrons la viticulture à tous et combattons les préjugés »	Création de vidéos sur les pratiques viticoles et sur les questions qui font débats (utilisation des phytosanitaires, pollution des sols...) où les élèves répondent et expliquent leurs pratiques. Vidéo présentées sous forme de débat à un large public allant de lycéens à l'EPAD	Secondes Production	Actions 1.1 et 1.4	x	Action 3.2	x
« La route des saveurs européenne »	Participation dans le cadre de la coopération à la création d'une route européenne des saveurs en partenariat avec l'Agence de l'Alimentation de Nouvelle Aquitaine (l'AANA). Echange de pratiques pédagogiques et de projets élèves pour valoriser les produits du terroir sur 4 pays (France, Italie, Portugal, Espagne)	Filière TCVPA	Actions 1.1 et 1.4	x	x	Action 4.1, 4.3 et 4.4
Valoriser les circuits courts et la vente directe des produits locaux	Demi-journée de présence et d'animation pour chaque élève au magasin de producteur de Jonzac « Les délices de Saintonge »	1° TCVPA	Actions 1.1, 1.3 et 1.4	Action 2.2	x	Actions 4.1 et 4.3
		Seconde TCVPA			x	
		1° et 2° Term TCVPA et 3° Term CGEA/CGEVV			Actions 3.1 et 3.2	

« De la graine au pain »	Présentation des différentes productions céréalières et viticoles (1° CGEA/CGEV) et de leurs valorisations possibles aux élèves de la filière vente afin de mieux développer la vente directe sur l'EA	1° TCVPA / CGEW / CGEA	Actions 1.1 et 1.3	x			Action 4.3
Objectif Label Lycée Bio engagé	Renforcement du rôle de la commission menu, travail autour de l'élaboration de menu « terroirs », intervention de la diététicienne de la MSA	Toutes les classes	Actions 1.1 et 1.3	x			Action 4.3
« L'agriculteur vient manger chez vous »	Menu à thème à partir de produits locaux avec création d'une animation autour du produit et présence du producteur	TCVPA	Action 1.1 et 1.3	Action 2.2			Action 4.3
Protection des abeilles mellifères	Suivi et entretien de 6 ruches et plantation de plantes mellifères	3°	Actions 1.2 et 1.3	Action 2.2			x
Création sentier découverte	Elaboration d'un sentier de randonnée pour mettre en avant la biodiversité et des éléments du paysage ainsi que les productions locales avec la participation de l'Office du Tourisme	3°	Actions 1.2 et 1.3	x			Action 4.1
Elections fictives	Mise en place d'une campagne électorale avec débats d'idées, communication...	3°	Actions 1.1 et 1.3	x			x
Lutte contre le Gaspillage alimentaire	En plus des poules mise en place d'un petit élevage de cailles (approche pédagogique d'un élevage et valorisation des restes de la restauration)	3°	Actions 1.2 et 1.3	Action 2.2			x

« Découverte de l'agriculture »	Mise en place de visite de l'EA (avec réalisation de visuels, vidéo et vendanges manuelles...) à destination des élèves de maternelle et de primaire autour de Jonzac	3°	Actions 1.1, 1.2 et 1.3	x	Action 3.2	Action 4.1
Exposition	Dessine-moi l'écologie au CADI par l'association Cartooning for Peace mise à disposition par la MGEN de La Rochelle du 22 septembre au 5 octobre 2021.			Action 2.1 et 2.4		
"Chadi éco-citoyen"	Récupération et recyclage des déchets de Chadignac, actions de sensibilisation et éclairage quant au circuit de nos déchets, et création d'œuvres artistiques à partir de déchets.	2° TP + PH	Action 1.3	Action 2.1 et 2.4		
Commerce équitable	Action autour du textile en partenariat avec l'association "Coup de pouce" de Chaniers. Organisation d'un vide-dressing et d'un défilé avec des vêtements de seconde-main.	T TCV	Action 1.1 et 1.4			
« Crapoduc »	Préservation de la biodiversité sur le littoral en partenariat avec le Parc de l'Estuaire pour la sauvegarde du crapaud épineux. Cette opération permet aux jeunes de découvrir une facette du métier de paysager sous l'angle de la préservation de la biodiversité.	2° TP	Action 1.3			
Protection des abeilles mellifères	Lutter contre l'invasion des frelons au niveau du Rucher avec la mise en place de pièges à frelons, de cage de protection, muselière	2°PH et 1ère PH	Action 1.3		Action 3.2	
Projet école entreprise	Utilisation des plantes vivaces en fleuristerie	1ère PH			Action 3.2	

Foliflores	Accueil et conseil par les apprenants	T TCV + 1ère TCV + 1ère PH	Action 1.3		Action 3.2	
Prairies Fleuries	Semis de mélange alternatif afin de développer la biodiversité	1ère AP	Action 1.3			
Paillage	Tester différentes formes de paillage, copeaux de bois, cartons, déchets de tonte, feuillage	T AP	Action 1.3			
Ressources documentaires	Développement du fonds documentaire pour adapter le fonds aux pratiques et orientations actuelles			Action 2.4		
Lutte contre le Gaspillage alimentaire	Sensibiliser au gaspillage alimentaire		Actions 1.1 et 1.3 et 1.4	Action 2.1 et 2.4		
Lutte contre le plastique	Sensibiliser la communauté éducative aux dangers du plastique. Souhait de pouvoir distribuer aux apprenants des gourdes compostables			Action 2.1		
Consommation et Citoyenneté	Actions de valorisation de la démarche éco responsable du service restauration dans la démarche d'acquisition du Label Ecole Equitable	1ère et T TCV	Action 1.1 et 1.4			
Intégrations dans deux PAT (Saintes + Vallée de l'Arrouff)						Actions 4.1

Développement des partenariats restauration collective avec les cantines de l'EPL + partenaires privés/publics du territoire						Action 4.3
Alimentaire	Création de menus (Equilibre alimentaire et Consomm'Acteur) avec recherche de producteurs locaux et innovants lors du festival AlimenTerre	Classes STAV	Actions 1.1, 1.3 et 1.4	Action 2.1 et 2.4	Actions 3.4	Actions 4.1, 4.3 et 4.4
Alimentaire	La fin du plastique au lycée : Fabrication et distribution de « vegan bottle » lors du Concours du festival AlimenTerre. « Boutons le plastique hors du lycée »	BTS Gemeau2	Actions 1.1, 1.3 et 1.4	Action 2.1 et 2.4	Aucune	Actions 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4
Diversification des pratiques sur le territoire et signes Qualité filières	Rencontres d'acteurs, d'exploitations agricoles, de services ayant mis en place des pratiques de TAE (gestion différenciée, autonomie alimentaire ou énergétique, couverts végétaux,...) ou ayant un label (AB, plante bleue, DD) avec une réalisation pratique terrain ou/et analyse orale/écrite de ces pratiques	Classes STAV et BTSA	Actions 1.1 et 1.2 et 1.3 (pour BTS)	Action 2.1 et 2.2	Actions 3.2 et 3.4	Actions 4.1 et 4.4
Agroforesterie	Etude de projet agroforestier sur la parcelle AB pour mieux la valoriser et améliorer le paysage et l'image du lycée auprès des riverains (plantation en chantier participatif)	BTS Gemeau	Action 1.3	Action 2.1 et 2.2	Action 3.2 et 3.3	Actions 4.2 et 4.4
MIL Drone	Innovation technologique pour plus de précision et réduction des intrants, réalisation de cartographie	BTS Gemeau	Action 1.3	Action 2.2 et .23	Action 3.2, 3.3 et 3.4	Actions 4.1 et 4.4 ?

MIL Plante : santé et société	Découverte de jardins thérapeutiques, d'insertion et de médiation sociale, et diagnostic restauration des patios de l'hôpital de Saintes	BTS AP	Action 1.3	Action 2.1. et 2.2	Aucune	Actions 4.1
Convention vers une TAE du territoire	Pan de gestion et plantation du clos de l'hostellerie St Julien + Aménagement compensation carbone (plantation verger) d'une friche ZAC des Côteaux	BTS AP	Action 1.3	Action 2.1. et 2.2	Aucune	Actions 4.1 et 4.4
PIC Compostage	Tri sélectif au self puis revalorisation déchets organiques via un composteur	BTS AP	Action 1.3	Action 2.1	Aucune	Actions 4.3
Biodiversité : une solution au changement climatique	projet décliné en 3 sous thèmes : -Adaptation au changement climatique (Mortagne-sur-Gironde) -Biodiversité et jardins (Saintes) -Biodiversité et eau (BV de la Charente et mare de Saintes) Ce projet aboutira à des réalisations concrètes sur le lycée et/ou le territoire étudié et à l'organisation d'une journée « biodiversité et changement climatique »	2nd	Action 1.1, 1.3 et 1.4	Action 2.1 et 2.2	Aucune	Actions 4.1, 4.2 et 4.4

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°21-104

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 104

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : ADHESION A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT DE GAZ NATUREL

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

**Vote de la
délibération**

Pour : 22

Contre : 0

- > **Approuve** l'adhésion de l'EPL de Saintonge à la convention constitutive d'un groupement de commandes d'achat de gaz naturel

- > **Autorise** le Directeur à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe,

Pièce jointe : 1

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD





CONVENTION CONSTITUTIVE
D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

ENTRE

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par le Président du Conseil Régional dûment habilité par la décision de la Commission Permanente n° 2021.1599.CP en date du 18 octobre 2021.

ET

L'Établissement Public Local d'Enseignement de la Région Nouvelle-Aquitaine, représenté par M. Jean-Michel BREGEON, et habilité par décision du conseil d'administration en date du 28/11/2019,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'ouverture à la concurrence des marchés du gaz naturel a été engagée en 1998 par le biais d'une directive européenne. La dernière directive en vigueur 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concerne les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et s'applique dans toute l'union européenne.

En France, de 2000 à 2006, plusieurs lois ont transposé par étapes, en droit national, les directives européennes. Le marché s'est ouvert à la concurrence d'abord pour les industriels puis, progressivement, pour l'ensemble des consommateurs. Depuis le 1er juillet 2007, le marché du gaz est ouvert à la concurrence pour l'ensemble des clients.

Les tarifs réglementés de vente du gaz ont disparu le 31 décembre 2014 pour les consommateurs non domestiques dont le niveau de consommation était supérieur à 200 000 kWh par an et au 31 décembre 2015, pour ceux dont le niveau de consommation était supérieur à 30 000 kWh. Dans ce contexte, les pouvoirs adjudicateurs doivent désormais procéder à l'achat de Gaz Naturel tout en respectant les dispositions du Code de la commande publique.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs, acheteurs de gaz naturel et de services associés, est un outil qui, non seulement, leur permet d'optimiser leurs achats d'énergie mais, également, d'obtenir de meilleurs prix, une plus grande qualité de service, mais aussi un suivi conjoint des achats et une homogénéité des interventions.

DANS CE CONTEXTE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes (ci-après « le

groupement ») en vue d'assurer la satisfaction de besoins récurrents communs pour l'achat de gaz naturel.

La convention est passée sur le fondement des dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique et définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Il est rappelé que le groupement n'a pas la personnalité morale.

ARTICLE 2. NATURE DES BESOINS

Le groupement constitué par la présente convention vise à répondre aux besoins des membres dans le domaine de la fourniture de gaz naturel (achat de la molécule, transport, distribution, stockage, prestations commerciales associées, conseils, facturation et suivi énergétique).

Les contrats conclus pour répondre à ces besoins pourront constituer des marchés publics ou des accords-cadres au sens de l'article L2 de Code de la commande publique.

ARTICLE 3. DUREE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

La présente convention constitutive répond à la satisfaction de besoins récurrents des membres du groupement pour lesquels seront passés, dévolus et exécutés des marchés publics et/ou des accords-cadres successifs.

A ce titre, la présente convention de groupement de commande est permanente et est conclue pour une durée illimitée.

ARTICLE 4. COMPOSITION DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le groupement de commande est composé de la Région Nouvelle-Aquitaine et des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du territoire de la Nouvelle-Aquitaine et plus généralement de toutes personnes morales de droit public, qui ont adhéré à la présente convention.

ARTICLE 5. DÉSIGNATION ET RÔLE DU COORDONNATEUR

La Région Nouvelle-Aquitaine (ci-après le « coordonnateur ») est désignée coordonnateur du groupement parmi l'ensemble des adhérents.

Elle est chargée à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des adhérents dans les domaines visés à l'article 2.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque adhérent du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés.

En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque adhérent du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

En pratique, le coordonnateur est ainsi chargé :

- D'assister les adhérents dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins sur la base d'une définition préalablement établie par le coordonnateur en concertation avec les adhérents dans les conditions précisées à l'article 5 ci-après. A cette fin, le coordonnateur est habilité par les adhérents à solliciter, en tant que de besoin, auprès du

gestionnaire du réseau de distribution et des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison.

- De définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et de procéder notamment, à ce titre, au choix du type de contrat et du type de procédure appropriés.
- D'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les adhérents.
- D'assurer l'ensemble des formalités de publicité.
- D'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.
- De signer et notifier les marchés et accords-cadres.
- De préparer et conclure, en matière d'accord-cadre, les marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre.
- De transmettre les marchés et accords-cadres aux autorités de contrôle.
- De préparer et conclure les avenants des marchés et accords-cadres passés dans le cadre du groupement.
- De gérer le précontentieux et le contentieux afférents à la passation des accords-cadres et marchés.
- De transmettre aux adhérents les documents nécessaires à l'exécution des marchés en ce qui les concerne.
- De tenir à la disposition des adhérents les informations relatives à l'activité du groupement.
- De s'appuyer sur le Comité technique en cas de besoin.

ARTICLE 6. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions des articles L.1414-3-2°-II et L.1414-3-2°-III du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres est celle du coordonnateur.

ARTICLE 7. MISSIONS DES ADHERENTS

Les adhérents sont chargés :

- De communiquer au coordonnateur leurs besoins en vue de la passation des marchés et accords-cadres.
- D'assurer la bonne exécution des marchés portant sur l'intégralité de ces besoins, éventuellement ajustés en cours d'exécution.
- D'informer le coordonnateur, de cette bonne exécution ou des difficultés rencontrées.

Pour ce qui concerne la fourniture de gaz naturel et services associés, les membres s'engagent à communiquer avec précision leurs besoins au coordonnateur et, en particulier, à veiller à la bonne définition des points de livraison devant relever des accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement. A ce titre, lors de la préparation des documents de consultation, le coordonnateur pourra, sur la base des informations dont il dispose, notifier aux adhérents une liste des points de livraison envisagés en vue d'être inclus aux accords-cadres et/ou marchés à intervenir. A défaut de réponse écrite expresse des adhérents dans un délai qui ne saurait être inférieur à un mois à compter de cette notification, les points de livraison ainsi définis seront inclus par le coordonnateur à l'accord-cadre et/ou au marché.

Une fois inclus aux marchés et accords-cadres passés dans le cadre du groupement et pendant toute la durée de validité de ceux-ci, les points de livraison ne pourront plus donner lieu à la conclusion de nouveaux marchés ou accords-cadres qui seraient directement passés par les adhérents en dehors du présent groupement et ayant aussi pour objet, même non-exclusif, la fourniture de gaz naturel.

ARTICLE 8. INSTANCES DU GROUPEMENT

Une assemblée des adhérents est instituée. Elle est composée d'un représentant de chaque adhérent, désigné par le pouvoir adjudicateur. Elle pourra être réunie à la demande du coordonnateur en cas de besoin. Elle a vocation à être informée des modalités de sélection et d'exécution de l'accord-cadre.

ARTICLE 9. PARTICIPATION

Aucune participation financière des adhérents du groupement aux frais de gestion de ce dernier n'est demandée.

ARTICLE 10. ADHÉSION ET RETRAIT DES MEMBRES

Chaque membre adhère au groupement de commande par délibération de son assemblée ou toute autre instance habilitée approuvant la présente convention.
L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment. Toutefois, un nouveau membre ne saurait prendre part à un marché en cours au moment de son adhésion.

Le présent groupement est institué à titre permanent, mais chaque membre est libre de se retirer du groupement. Le retrait d'un membre du groupement est constaté par une décision selon ses règles propres et notifiée au coordonnateur par courrier recommandé dans un délai minimum de trois mois avant la date de fin du marché. Le retrait ne prend effet qu'à l'expiration des marchés en cours.

ARTICLE 11. MODIFICATION DU PRÉSENT ACTE CONSTITUTIF

Les éventuelles modifications de la présente convention de groupement doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des adhérents du groupement dont les décisions sont notifiées au coordonnateur.

La modification prend effet lorsque l'ensemble des adhérents a approuvé les dites modifications.

ARTICLE 12. RECOURS

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable et, autant que de besoin, avant toute procédure contentieuse, il sera fait appel à une mission de conciliation du Tribunal Administratif de Bordeaux dans le cadre des dispositions de l'article L 211-4 du Code de Justice Administrative.

Fait à Saintes, le 26/11/2021.
(en deux exemplaires)

Le représentant de l'établissement
adhérent,



Le Président de la Région
Nouvelle-Aquitaine,

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 21-105

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 105

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : Remboursement partiel des cotisations de protection sociale complémentaire en santé des agents sur budget de l'EPL

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation des conseils de perfectionnement du CFAA 17 et de centre du CFPPA en date du 29 octobre 2021, des Conseils intérieur du LEGTA Georges Desclauze, du LPA Le Renaudin et du LPA Le Petit Chadignac, en dates respectives des 22/10/2021, 20/10/2021, 21/10/2021, des Conseils d'exploitation de La Pichonnerie, du Renaudin et de Chadignac en dates respectives des 25/10/2021, 20/10/2021, 21/10/2021,
Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum :

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Pour :

Contre :

Approuve le principe de remboursement des cotisations de protection sociale complémentaire en santé du personnel de l'EPLEFPA à hauteur de 15€/mois s'ils remplissent les conditions fixées au décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021.

Impact budgétaire maximum :

89 postes occupés :

16 020 €/an

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricole de Saintonge

Délibération N°21-106

Année : 2020

n° du CA : 3

n° de l'acte : 106

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

**OBJET : TARIFS LOCATIONS LOCAUX
ET PRESTATIONS GROUPES EXTERIEURS**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Approuve l'application à compter du 01/01/2022 des tarifs indiqués ci-dessous pour les diverses locations de salles, prestations de groupes extérieurs :

	ORGANISMES PARTENAIRES DE L'EPL		AUTRES	
	Journée	1/2 Journée	Journée	1/2 Journée
Location Amphithéâtre G.DESCLAUDE	500 €	350 €	700 €	500 €
Location Amphithéâtre CHADIGNAC	250 €	150 €	300 €	200 €
Location Salle de Réunion	80 €	60 €	120 €	90 €
Location salle informatique	180 €	120 €	250 €	180 €
Location salle de cours	60 €	40 €	70 €	50 €
Location salle Hip/Hop	60 €	40 €	70 €	50 €
Location réfectoire Site de Jonzac et Chadignac			300 €	
Location cuisine (la cuisine ne peut-être louée qu'à une personne morale ; la présence d'un membre de l'équipe de restauration lors de ladite location est obligatoire)	500 € (hors rémunération du personnel)		600 € (hors rémunération du personnel)	
Salle spécialisée (dont gymnase)	300 €		400 €	
Tarif horaire	50 €		60 €	
Cuisine Nymphéas	100 €/ jour (uniquement l'été)		150 €/ jour (uniquement l'été)	
Colonies vacances (gestion externalisée)			13 €/ jour par personne	
Colonies vacances (gestion interne)			18 €/jour par personne	
Salle simulateur	480 €	320 €	620 €	390 €

Tarifs prestations groupes extérieurs :

SALLE A MANGER	DEJEUNER	DINER
1. Repas du jour		13,50 €
2. Menu amélioré		17,50 € à 25 € suivant prestation
3. Café d'accueil		1,50 €
4. Supplément viennoiseries		1 € / personne
5. Petit déjeuner		4 € /personne
6. Apéritif		3 € /personne
7. Pôt de clôture, cocktail dînatoire ou buffet (sur devis)		5 € à 25 € /personne suivant prestation
8. Bouteilles d'eau (gobelets inclus)		0,50L : 0,50 € 1L : 1 €
9. Goûters (pour des extérieurs)		3 € / personne
10. Pique-niques (pour des extérieurs)		4,50 € / personne
11. Repas froids (pour des extérieurs)		4,50 € / personne

Les locations, à partir d'une semaine complète consécutive, peuvent faire l'objet de tarifs négociés, dans tous les cas avalisés par le Directeur de l'Agrocampus, et font l'objet d'un conventionnement spécifique.

Toute prestation particulière demandée (accueil – connexion internet – matériel loué à l'extérieur – mise à disposition de personnel) sera facturée en supplément.

Début	de
séance	
CA installé	
Quorum :	16
Présents :	22
Absents	
ou Excusés :	8

Vote de la	
délibération	
Pour :	22
Contre :	0

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricole de Saintonge

Délibération N°21-107

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 107

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : TARIFS DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

1 - approuve les tarifs de l'ensemble des prestations de restauration à compter du 01/01/2022 :

PETIT DEJEUNER	1,50 €		
	DEJEUNER-DINER		DEJEUNER-DINER
Personnel région	3,30€	Apprentis	4,15 €
Autres Personnels		Stagiaires	4,97 €
IM≤394	3,40 €	Elèves - étudiant occasionnels (EPL - ETS extérieur)	
394<IM≤490	4,40 €	Elèves	4,15 €
IM>490	5,40 €	Etudiants	4,97 €
Hôtes de passage Ou stagiaires occasionnels	7,63 €		

ACTE CADRE

2 - Tarifs des prestations d'hébergement :

	DORTOIR	CHAMBRE DOUBLE	CHAMBRE SIMPLE
	Sans drap	Sans drap	Sans drap
Paie ment par nuit			
Personnels / Hôtes de passage	15 €	17,00 €	23,50 €
Elèves / Etudiants	8,50 €	13,00 €	20,20 €
Apprentis/Stagiaires			
Paie ment hebdomadaire			
Elèves / Etudiants		25,70 €	41 €
Apprentis/Stagiaires			
Paie ment mensuel			
Elèves / Etudiants		89,80 €	144 €
Apprentis/Stagiaires			

Studio Narcisses site de Georges DESCLAUDE charges comprises

- 250 € / mois

La caution réclamée aux étudiants et apprentis est de 150€.

Les locations, à partir d'une semaine complète consécutive, peuvent faire l'objet de tarifs négociés, dans tous les cas avalisés par le Directeur de l'Agrocampus, et font l'objet d'un conventionnement spécifique.

NB : c'est le Conseil Régional qui arrête les tarifs de restauration et d'hébergement, le Conseil d'Administration émet une proposition.

Début de séance
CA installé
Quorum : 26
Présents : 22
Absents ou Excusés : 8

Vote de la délibération
Pour : 22
Contre : 0

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 21 - 108

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 108

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : CREANCES IRRECOUVRABLES

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu l'instruction comptable M99,
Sur proposition du Directeur et de l'Agent Comptable,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

**Vote de la
délibération**

Pour : 22

Contre : 0

Décide l'admission en non valeur pour un montant de 1 020,09 €.

CENTRE 01 – LEGTA : 35 €

CENTRE 03 – CFAA : 479,09 €

CENTRE 04 – CFPPA : 405 €

CENTRE 05 – LPA LE RENAUDIN : 35 €

CENTRE 07 – LPA CHADIGNAC : 66 €

Pièce jointe : annexe.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



PRODUITS IRRECOURVABLES

Centre	Objet	N° Titre	Année	Montant en reste	Motif d'irrecouvrabilité	
01	PENSION	4418	2019	35,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO	
LEGTA DESCLAUDE						
		TOTAL		35,00		
03	Repas 3T1718 BAC PRO 2	2869	2018	27,08 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO	
CFAA 17	Repas 3T1718 CAPA JP 1	2828	2018	16,10 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO	
	Pension 1S19-20 BTS PH 1	4280	2019	7,64 €	NPAI REFUS POURSUITES ORDO	
	Pension 2T19-20 BTS PH 1	1301	2020	100,67 €	NPAI REFUS POURSUITES ORDO	
	Repas	1517	2014	63,00 €	PV INSOLVABILITE 28/04/2021	
	Repas	2763	2014	59,85 €	PV INSOLVABILITE 28/04/2021	
	Repas	4625	2014	78,75 €	PV INSOLVABILITE 28/04/2021	
	Repas	1555	2015	63,00 €	PV INSOLVABILITE 28/04/2021	
	Repas	3097	2015	63,00 €	PV INSOLVABILITE 28/04/2021	
			TOTAL		479,09	
04	Formation CIPP 17-18 et 24/09	3590	2019	405,00 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE JUGEMENT DU 02/02/2021	
CFPPA						
		TOTAL		405,00		
05	03-2° / Cours polycopiés 3° T élève	2316	2018	35,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO	
LPA LE RENAUDIN						
		TOTAL		35,00		
07	Ty-T. / Pensions NS 3° Trimestre 17-	2087	2017	66,00 €	MONTANT INF POURSUITES REFUS POURSUITES ORDO	
LPA CHADIGNAC						
		TOTAL		66,00		
	TOTAL GENERAL			1 020,09		

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge.

Délibération N° 21-109

Année 2021

n° du CA 3

n° de l'acte : 109

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : DECISION MODIFICATIVE n° 3 de l'exercice 2021

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

**Vote de la
délibération**

Pour : 22

Contre : 0

Approuve la décision modificative n° 3 de l'exercice 2021 présentée comme suit:

Section de fonctionnement

- **Produits** : -239 091 € soit total après DM3: 8 375 493 €
- **Charges** : +182 528 € soit total après DM3 : 8 528 505 €

Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement après DM 3 :
Déficit de fonctionnement 153 012 €

Capacité ou insuffisance d'autofinancement après DM 3 : 87 936 €

Section des opérations en capital

- **Recettes** : - 203 072 € soit total après DM3 : 275 741 €
- **Dépenses**: - 854 616 € soit total après DM3: 708 193 €

Variation attendue du fonds de roulement après DM 3 (résultat de fonctionnement + dotation aux amortissements – reprises sur amortissements + excédent ou déficit de la section des opérations en capital + valeur nette comptable des éléments d'actif cédés): **-324 917 €**

Montant prévisionnel du Fonds de roulement net après DM 3:
2 979 023 €, soit l'équivalent de 129 jours de fonctionnement

Pièces jointes : DM et notice explicative

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°21-110

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 110

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : BUDGET PRIMITIF Année 2022

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 22

Absents
ou Excusés : 8

**Vote de la
délibération**

Pour : 22

Contre : 0

Approuve le budget de l'année 2022 arrêté aux montants suivants :

Section de fonctionnement

- Produits : 8 258 819 €
- Charges : 7 932 312 €

Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement : 326 507 €

Section des opérations en capital

- Recettes : 604 029 €
- Dépenses : 1 564 689 €

Résultat prévisionnel de la section d'investissement - 960 660 €

Variation attendue du fonds de roulement : - 385 230 €

Montant prévisionnel du Fonds de roulement à l'issue de l'exercice 2022 : 2 593 793 €, soit l'équivalent de 121 jours de fonctionnement

Pièces jointes : B.P. année 2022 - notice explicative

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 21-111

Année : 2021

n° du CA : 3

n° de l'acte : 111

CATÉGORIE DE L'ACTE

- Action éducative
 Autre acte
 Budgétaire ou financier

OBJET : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 16/11/2021, réuni en séance ordinaire le 26/11/2021, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance
CA installé
Quorum : 16
Présents : 22
Absents
ou Excusés : 8

**Vote de la
délibération**
Pour : 22
Contre : 0

Approuve le rapport annuel du Directeur.

Pièces jointes : dossier préparatoire.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD

